



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

RECONSTITUER LE PROGRAMME DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS DU CANADA

Rapport du Comité permanent de la citoyenneté et de
l'immigration

Julie Dzerowicz, présidente

AVRIL 2026
45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : www.noscommunes.ca

RECONSTITUER LE PROGRAMME DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS DU CANADA

Rapport du Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration

**La présidente
Julie Dzerowicz**

AVRIL 2026

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

AVIS AU LECTEUR

Rapports de comités présentés à la Chambre des communes

C'est en déposant un rapport à la Chambre des communes qu'un comité rend publiques ses conclusions et recommandations sur un sujet particulier. Les rapports de fond portant sur une question particulière contiennent un sommaire des témoignages entendus, les recommandations formulées par le comité et les motifs à l'appui de ces recommandations.

COMITÉ PERMANENT DE LA CITOYENNETÉ ET DE L'IMMIGRATION

PRÉSIDENTE

Julie Dzerowicz

VICE-PRÉSIDENTS

L'hon. Michelle Rempel Garner

Alexis Deschênes

MEMBRES

Fred Davies

Peter Fragiskatos

Costas Menegakis

Brad Redekopp

Amandeep Sodhi

Salma Zahid

Sameer Zuberi

AUTRES DÉPUTÉS QUI ONT PARTICIPÉ

Fares Al Soud

Carol Anstey

Alexis Brunelle-Duceppe

Martin Champoux

Sukh Dhaliwal

Peter Fonseca

Laila Goodridge

Brendan Hanley

Tamara Kronis

Michael Ma

Jagsharan Singh Mahal

Pierre Paul-Hus

Mario Simard

GREFFIER DU COMITÉ

Rémi Bourgault

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Recherche et éducation

Valérie Chevrier-Marineau, analyste

Philippe Antoine Gagnon, analyste

Andrea Garland, analyste

Martin McCallum, analyste

LE COMITÉ PERMANENT DE LA CITOYENNETÉ ET DE L'IMMIGRATION

a l'honneur de présenter son

QUATRIÈME RAPPORT

Conformément au mandat que lui confère l'article 108(2) du Règlement, le Comité a étudié le Programme des étudiants étrangers et les permis d'études et a convenu de faire rapport de ce qui suit :

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE	1
LISTE DES RECOMMANDATIONS	3
RECONSTITUER LE PROGRAMME DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS DU CANADA	7
Introduction	7
Première partie : Contexte constitutionnel et historique	10
Pouvoirs fédéraux en matière d’immigration	10
Pouvoirs provinciaux en matière d’éducation	12
Programme des étudiants étrangers avant 2024	12
Recrutement dynamique de la part de certains collèges, de certaines universités et de certains recruteurs	14
Étude de cas : Collège Conestoga	16
Enjeux structurels	18
Deuxième partie : Les réformes de 2024	20
Plafond sur les permis d’études	20
Réformes connexes	27
Résultats	29
Troisième partie : Compléter et recalibrer les réformes	31
Garantir la sécurité et l’intégrité du Programme des étudiants étrangers	32
Vulnérabilités du Programme des étudiants étrangers en matière de criminalité	32
Vulnérabilités du Programme des étudiants étrangers pour faciliter la présentation de demandes d’asile	35
Protéger les étudiants étrangers contre l’exploitation	36
Fausses promesses de résidence permanente	37
Changement structurel requis	38
Accroître le soutien aux étudiants et les responsabilités des établissements d’enseignement désignés	41

Régler les surcorrections dans l'inscription des étudiants étrangers	42
Réputation entachée	42
Baisse des inscriptions	44
Renforcer les initiatives économiques et les initiatives de recherche	50
Incidence négative sur des projets économiques et des projets de recherche	50
Permis de travail postdiplôme mal adaptés aux réalités régionales	53
Quatrième partie : Vers un plus petit système, mais meilleur	56
ANNEXE A : LISTE DES TÉMOINS	61
ANNEXE B : LISTE DES MÉMOIRES	63
DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT	65
OPINION COMPLÉMENTAIRE DU PARTI LIBÉRAL DU CANADA	67
OPINION DISSIDENTE DU PARTI CONSERVATEUR DU CANADA	69

SOMMAIRE

Depuis janvier 2024, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) a mis en place une série de réformes dans le Programme des étudiants étrangers. Parmi ces changements, il y a les plafonds sur le nombre de demandes de permis d'études pour les étudiants étrangers qui peuvent être traitées chaque année, et des cibles pour le nombre de nouveaux permis d'études délivrés. IRCC a aussi réduit le nombre d'heures pendant lesquelles les étudiants étrangers peuvent travailler hors campus, restreint les voies d'accès aux permis de travail postdiplôme, et limité les possibilités d'immigration permanente.

Les réformes mises en place par IRCC depuis 2024 avaient pour objectif de renforcer l'intégrité et la sécurité du programme, de protéger les étudiants étrangers contre l'exploitation, et de réduire le nombre d'étudiants étrangers au Canada. Ces réformes ont été adoptées après que le gouvernement eut permis l'entrée de près d'un million d'étudiants étrangers au pays, ce qui a contribué à l'augmentation du coût des logements, du temps d'attente pour les soins de santé et du chômage chez les jeunes. Bien que l'éducation et la réglementation des établissements d'enseignement relèvent de la compétence des provinces et des territoires, le gouvernement fédéral était responsable d'avoir délivré un nombre insoutenable de permis d'études et d'avoir permis que le système fasse l'objet d'abus. IRCC a délivré 222 000 nouveaux permis d'études qui sont entrés en vigueur en 2015 et 404 000 permis en 2019. En 2023, le Ministère en a délivré 684 000. Cette année-là, le Canada a accueilli près d'un million d'étudiants étrangers.

Le présent rapport du Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration de la Chambre des communes fait suite à l'étude sur le Programme des étudiants étrangers et les permis d'études qui s'est échelonnée du 23 septembre au 25 novembre 2025. La première partie décrit la séparation des compétences entre les ordres de gouvernement concernant les étudiants étrangers. La deuxième partie explique les cibles de permis d'études de 2024 et les réformes connexes. La troisième partie porte sur les effets des changements de 2024, de même que sur les problèmes structurels qu'il reste à régler dans le système des étudiants étrangers. La quatrième partie recommande des changements systémiques qui pourraient permettre au gouvernement fédéral et aux autres acteurs de mieux comprendre, coordonner et élaborer les politiques relatives aux étudiants étrangers à l'avenir.

LISTE DES RECOMMANDATIONS

À l'issue de leurs délibérations, les comités peuvent faire des recommandations à la Chambre des communes ou au gouvernement et les inclure dans leurs rapports. Les recommandations relatives à la présente étude se trouvent énumérées ci-après.

Augmenter le seuil relatif au coût de la vie pour les étudiants étrangers

Recommandation 1

Qu'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada augmente le seuil relatif au coût de la vie pour les étudiants étrangers au-delà des mises à jour annuelles au montant du seuil de faible revenu établi par Statistique Canada. 29

Mise en place de vérifications aléatoires et de sanctions claires pour les établissements d'enseignement désignés

Recommandation 2

Qu'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada mette en place des vérifications aléatoires pour les établissements d'enseignement désignés et des sanctions claires pour les établissements d'enseignement désignés qui délivrent des documents trompeurs. 35

Instauration de plafonds sur le nombre d'étudiants étrangers provenant de pays où il y a un taux élevé de dépassements de séjour ou de demandes d'asile au Canada

Recommandation 3

Qu'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada instaure des plafonds sur les permis d'études et les prolongations de permis d'études pour les demandes présentées par des ressortissants de pays où il y a un taux élevé de dépassements de séjour ou de demandes d'asile. 36

Surveillance plus stricte des exigences en matière de compétences linguistiques

Recommandation 4

Qu'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada surveille plus étroitement les exigences en matière de compétences linguistiques pour la délivrance de permis d'études à des étudiants étrangers. 36

Rédaction des règles et des attentes relatives au Programme des étudiants étrangers en langage simple

Recommandation 5

Qu'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, avec les provinces et les territoires, publie en langage clair et simple les règles et les attentes à l'égard des étudiants étrangers potentiels et des Canadiens, y compris les mesures d'intégrité et les attentes en matière de logement et de soutien, et précise que les voies d'accès à l'immigration sont concurrentielles et non garanties; et qu'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada exige que les établissements d'enseignement désignés en informent les étudiants étrangers potentiels.

38

Consulter les provinces et les territoires au sujet des plans à long terme pour le Programme des étudiants étrangers

Recommandation 6

Qu'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada consulte davantage les provinces et les territoires au sujet des plans à long terme pour le Programme des étudiants étrangers.

49

Accélérer le renouvellement des permis d'études pour les étudiants diplômés

Recommandation 7

Qu'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada accélère le traitement des renouvellements de permis d'études pour les étudiants diplômés.

52

Laisser le soin aux provinces et aux territoires d'analyser les besoins du marché du travail au moment de décider quels programmes d'études sont admissibles au permis de travail postdiplôme

Recommandation 8

Qu'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada laisse le soin aux provinces et aux territoires d'analyser les besoins du marché du travail lors de l'établissement de la liste des programmes d'études admissibles au permis de travail postdiplôme.

56

Financement d'un centre d'excellence pour l'éducation internationale

Recommandation 9

Qu'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada contribue au financement d'un centre d'excellence pour l'éducation internationale qui recueillerait de l'information pertinente sur les étudiants étrangers auprès de tous les ordres de gouvernement et qui ferait la promotion de la recherche et de l'innovation en matière de politiques auprès des gouvernements et des intervenants du milieu de l'éducation des étudiants étrangers.

59

Mandater le directeur parlementaire du budget d'analyser le Programme des étudiants étrangers et les plafonds sur les demandes de permis d'études

Recommandation 10

Que le directeur parlementaire du budget entreprenne une analyse exhaustive du Programme des étudiants étrangers, y compris une évaluation des coûts des effets du plafonnement des demandes de permis d'études sur les inscriptions, le logement, la recherche et la croissance économique régionale et nationale.

59



RECONSTITUER LE PROGRAMME DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS DU CANADA

INTRODUCTION

En janvier 2024, alors que des reportages sur les conditions de vie sur les campus faisaient les manchettes, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) a annoncé, pour la première fois, un plafond sur les nouvelles demandes pour les permis d'études traitées par le Ministère avec comme objectif de réduire l'octroi de nouveaux permis émis annuellement de 35 %¹. Depuis, IRCC a notamment rendu permanent ce plafond annuel et a réduit encore davantage sa cible, qui est passée à 155 000 nouveaux permis d'études pour 2026. Le Ministère a également réduit le nombre d'heures pendant lesquelles les étudiants étrangers peuvent travailler hors campus pendant le calendrier scolaire. Le Ministère a également réformé le système d'immigration pour qu'il soit plus difficile pour les étudiants étrangers qui souhaitent travailler et rester au Canada d'obtenir un permis de travail ou le statut de résident permanent². Compte tenu des nombres sans précédent d'étudiants étrangers, le gouvernement fédéral a rapidement et radicalement réduit le nombre de permis d'études, ce qui a modifié les règles qui régissent les étudiants étrangers qui étudient, travaillent et séjournent au Canada.

Pendant l'année scolaire 2023–2024, au cours de la période ayant précédé les réformes, les conditions de vie des étudiants étrangers au Collège Conestoga, dans le sud-ouest de l'Ontario, ont fait les manchettes régionales et nationales. Des étudiants interrogés dans le cadre de ces reportages ont indiqué payer des loyers élevés, vivre dans des logements surpeuplés et avoir été victimes d'escroqueries en matière de logement, et ce, même si leurs frais de scolarité étaient environ trois fois plus élevés que ceux des étudiants

1 [Gouvernement du Canada, *Le Canada stabilisera la croissance et réduira à environ 360 000 le nombre de permis d'études délivrés aux étudiants étrangers pour 2024*, communiqué de presse, 22 janvier 2024; Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada \(IRCC\), *Rapport annuel au Parlement sur l'immigration 2025*, 2025, p. 63. Le 5 avril 2024, le gouvernement a mis à jour la cible pour 2024, qui est passée à 364 000 nouveaux permis d'études, y compris 236 000 nouveaux permis d'études provenant des demandes visées par un plafond. Gouvernement du Canada, *Le ministre Miller fait une déclaration sur la répartition des étudiants étrangers entre les provinces et les territoires*, 5 avril 2024.](#)

2 [Gouvernement du Canada, *Le gouvernement du Canada réduit l'immigration*.](#)



canadiens³. Plusieurs médias ont établi un lien entre la pénurie de logements convenables et le recrutement dynamique d'étudiants étrangers, soulignant que le Collège Conestoga a reçu plus de permis d'études et de prolongations de permis d'études que tout autre établissement d'enseignement canadien en 2023⁴. Des journalistes ont aussi documenté les pressions qu'exerce cette croissance rapide sur l'environnement d'apprentissage, faisant état des enseignants qui manquent de ressources, des conditions d'enseignement difficiles et des étudiants qui ne sont pas suffisamment préparés sur le plan scolaire, mais qui doivent souvent travailler jusqu'à 40 heures par semaine à l'extérieur du campus pour couvrir leurs dépenses⁵. La situation du Collège Conestoga a mobilisé l'attention nationale et représentait l'extrémité d'un large spectre, mais des préoccupations semblables commençaient à émerger dans d'autres établissements, qui, comme le Collège Conestoga, ont tiré profit de la mauvaise politique gouvernementale consistant à ne fixer aucune limite quant au nombre d'étudiants étrangers.

Deux ans plus tard, certains effets des changements de janvier 2024 sont évidents et vont bien au-delà des campus canadiens. Les établissements canadiens et les étudiants étrangers font face à de l'incertitude alors qu'ils doivent s'adapter aux changements importants apportés aux politiques fédérales. Certains étudiants étrangers abusent du système d'immigration en demandant l'asile pour demeurer au pays, ce qui ajoute davantage de demandes à l'actuel arriéré de demandes d'asile, dont le traitement peut prendre plusieurs années. En outre, moins d'étudiants étrangers choisissent de présenter des demandes dans les établissements d'enseignement canadiens, ce qui réduit le nombre de permis d'études bien au-delà des cibles d'IRCC⁶. Certains collèges, universités et écoles

3 Trishla Parekh, « [Sharing bedrooms, infestations, scams: What some international students have to endure to find housing](#) », *CBC News*, 25 septembre 2023; Kevin Nielsen, « [Councillor calls out Ontario college after learning student lives with 13 people](#) », *Global News*, 20 février 2024; Heather Senoran, « [Regional councillor calls living situation 'inhumane' for Conestoga College's international students](#) », *CTV News*, 14 février 2024.

4 Nojoud Al Mallees, « [Conestoga College under fire by students, union leaders for aggressive international student recruitment](#) », *CBC News*, 30 avril 2024; Gouvernement du Canada, [CJMM – Question du Collège Conestoga – 28 février 2024](#), 28 février 2024.

5 Nojoud Al Mallees, « [Conestoga College under fire by students, union leaders for aggressive international student recruitment](#) », *CBC News*, 30 avril 2024.

6 Navitas University Partnerships North America, [Mémoire présenté au Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration – Programme des étudiants étrangers et permis d'études](#), novembre 2025, p. 1.

sont confrontés à des pertes financières importantes et ont dû annuler des programmes entiers et mettre du personnel à pied⁷.

Le gouvernement du Canada a soutenu que ces changements de politiques sont nécessaires pour veiller à ce que les étudiants obtiennent le soutien approprié, pour alléger les pressions sur le logement et sur les soins de santé, pour renforcer l'intégrité du programme et pour atteindre des objectifs économiques régionaux et nationaux⁸. Le Ministère a indiqué qu'il fallait agir face à l'afflux de demandes de permis d'études après la pandémie qui a permis une croissance rapide de la population d'étudiants étrangers et exacerbé les pénuries de logements⁹.

Certains critiques ont soutenu, après l'instauration des plafonds par IRCC, que la réputation d'excellence du Canada en tant que destination pour les étudiants étrangers a été gravement entachée¹⁰. Certains préviennent que des régions ont perdu les travailleurs requis pour des projets économiques locaux et nationaux, ainsi que les chercheurs nécessaires pour atteindre les objectifs du Canada en matière d'innovation¹¹. D'autres ont soutenu que les politiques du gouvernement fédéral au cours des vingt dernières années, de même que celles des provinces et d'autres acteurs, y sont pour beaucoup dans la hausse du nombre d'étudiants étrangers. En outre, nombreux sont

7 Universités Canada, *Programme des étudiants étrangers et permis d'études*, mémoire soumis au comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration (CIMM), octobre 2025, p. 1, et Association canadienne des professeures et professeurs d'université, *Étude sur le programme des étudiants étrangers et les permis d'étude*, mémoire soumis au comité CIMM, octobre 2025, p. 1.

8 IRCC, *De nouveaux règlements concernant le Programme des étudiants étrangers entrent en vigueur*, communiqué de presse, 15 novembre 2024.

9 CIMM, *Témoignages*, 23 septembre 2025, 1540 (Soyoung Park, sous-ministre adjointe, Programmes économiques, IRCC); Gouvernement du Canada, *CIMM – Étudiants étrangers et le logement – 28 février 2024*, 28 février 2026.

10 Voir, par exemple : Universités Canada, *Programme des étudiants étrangers et permis d'études*, mémoire soumis au comité CIMM, octobre 2025, p. 2; CIMM, *Témoignages*, 25 septembre 2025, 1620 (André Côté, directeur exécutif, The Dais, Toronto Metropolitan University); CIMM, *Témoignages*, 25 septembre 2025, 1725 (Robert Asselin, chef de la direction, U15 Canada).

11 World Education Services, *Programme des étudiants étrangers et permis d'études*, mémoire soumis au comité CIMM, 1^{er} octobre 2025, p. 3; CIMM, *Témoignages*, 25 septembre 2025, 1645 (Robert Asselin); CIMM, *Témoignages*, 25 novembre 2025, 1550 (Lysiane van der Knaap, directrice générale, Éducation internationale).



ceux qui craignent que nous devions régler des problèmes structurels plus vastes dans le système des étudiants étrangers¹².

Le présent rapport du Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration de la Chambre des communes (le Comité) porte sur la façon dont IRCC délivre les permis d'études, évalue les enjeux systémiques qui persistent dans le Programme des étudiants étrangers, et recommande des solutions afin de recalibrer le système de sorte qu'il bénéficie davantage les Canadiens, les établissements d'enseignement, les employeurs et les étudiants. Le rapport fait suite à l'étude sur ces enjeux menée par le Comité du 23 septembre au 25 novembre 2025. La première partie du présent rapport décrit la séparation des compétences entre les ordres de gouvernement concernant les étudiants étrangers, et retrace la hausse du nombre de permis d'études au cours des dix dernières années en se servant des défis rencontrés par le Collège Conestoga comme étude de cas pour les causes et les effets des initiatives dynamiques de recrutement d'étudiants étrangers. La deuxième partie explique les cibles de permis d'études de 2024 et les réformes connexes. La troisième partie porte sur les effets des changements, les manières d'améliorer les réformes, et les problèmes plus vastes qui sous-tendent le Programme des étudiants étrangers. La quatrième partie recommande des changements qui pourraient permettre au gouvernement fédéral et aux autres acteurs de mieux comprendre les politiques relatives aux étudiants étrangers, les coordonner et les adopter.

PREMIÈRE PARTIE : CONTEXTE CONSTITUTIONNEL ET HISTORIQUE

Pour évaluer les réformes de 2024, il faut, en partie, comprendre le contexte constitutionnel et historique.

Pouvoirs fédéraux en matière d'immigration

Les étudiants étrangers sont des ressortissants étrangers qui ont des permis d'études leur permettant de séjourner et d'étudier au Canada pendant une période de plus de six mois¹³. Aux termes du paragraphe 91(25) de la *Loi constitutionnelle de 1867* (« la naturalisation et

12 Voir, par exemple : CIMM, *Témoignages*, 25 septembre 2025, 1540 (Alex Usher, président, Higher Education Strategy Associates); CIMM, *Témoignages*, 25 septembre 2025, 1720 (David Agnew, président, Seneca Polytechnic); CIMM, *Témoignages*, 9 octobre 2025, 1635 (Lisa Brunner, chercheuse postdoctorale, University of British Columbia, Centre d'études sur la migration).

13 Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés (RIPR), DORS/2002-227, [art. 215](#). Certains résidents temporaires sont autorisés à étudier au Canada sans permis pendant plus de six mois, notamment les enfants mineurs. Voir : Gouvernement du Canada, « [Qui peut étudier sans permis](#) », *Permis d'études*.

les aubains »), la compétence liée aux droits des ressortissants étrangers et aux limites qui y sont associées est exclusivement fédérale¹⁴.

Aiesha Zafar, sous-ministre adjointe, Intégrité des mouvements migratoires, IRCC, a décrit de la sorte le rôle du gouvernement fédéral en ce qui concerne l'admission des étudiants étrangers au Canada :

IRCC est responsable d'évaluer l'admissibilité des [...] étudiants [...] qui souhaitent se rendre au Canada. Nous le faisons conformément aux exigences législatives en matière d'admissibilité. À partir des renseignements dont nous disposons à ce moment-là, l'agent évalue la personne pour s'assurer qu'elle ne constitue pas une menace à la sécurité du Canada et à la santé des Canadiens, et qu'elle n'a pas d'antécédents criminels¹⁵.

Dans le cadre du Programme des étudiants étrangers, IRCC est responsable de vérifier les lettres d'acceptation pour toutes les demandes de permis d'études¹⁶. Le Ministère doit également confirmer que les étudiants étrangers disposent de fonds suffisants pour répondre aux exigences financières du programme¹⁷, notamment être en mesure d'assumer leurs propres dépenses pendant leur séjour¹⁸.

Des représentants d'IRCC ont également expliqué au Comité que le mandat du Ministère comprend la détection et la prévention de la fraude dans le cadre du programme. Aiesha Zafar a indiqué qu'après l'arrivée des étudiants étrangers au Canada, le gouvernement fédéral demeure la principale autorité responsable à cet égard :

La conformité aux conditions d'un permis de travail ou d'études relève d'IRCC et conjointement avec EDSC pour les permis de travail, mais toute autre activité, criminelle ou autre, relèverait de nos partenaires d'application de la loi, comme l'ASFC ou la GRC¹⁹.

Dans le cadre de son mandat, IRCC gère le régime de conformité des étudiants étrangers, un programme qui est en place depuis 2016, mais qui est devenu obligatoire

14 [Loi constitutionnelle de 1867](#), 30 & 31 Victoria, ch. 3 (R.-U.), réimprimé dans L.R.C. 1985, App. II, n° 5, par. 91(25).

15 CIMM, [Témoignages](#), 23 septembre 2025, 1555 (Aiesha Zafar, sous-ministre adjointe, Intégrité des mouvements migratoires, IRCC).

16 *Ibid.*, 1625.

17 CIMM, [Témoignages](#), 23 septembre 2025, 1540 (Soyoung Park).

18 RIPR, DORS/2002-227, [art. 220](#) (y compris les frais de scolarité, les frais de transport et la capacité de subvenir à ses besoins et aux besoins des membres de la famille qui l'accompagnent).

19 CIMM, [Témoignages](#), 23 septembre 2025, 1555 (Aiesha Zafar).



en 2024²⁰. Ce programme exige que les établissements d'enseignement produisent deux rapports par année précisant si les étudiants étrangers qui y sont inscrits assistent bel et bien à leurs cours.

Pouvoirs provinciaux en matière d'éducation

Aux termes de l'article 93 de la *Loi constitutionnelle de 1867*, les provinces ont compétence en matière d'éducation²¹. Les provinces (et les territoires par délégation du Parlement fédéral) ont donc la compétence législative concernant le système d'éducation, y compris en ce qui a trait à la gestion de leurs finances, à l'établissement des frais de scolarité et à l'imposition de limites quant à la proportion d'étudiants étrangers dans chaque établissement d'enseignement.

Les étudiants étrangers doivent donc s'inscrire et suivre des cours dans des établissements d'enseignement postsecondaires accrédités par les provinces et les territoires, également appelés établissements d'enseignement désignés (EED)²². Par conséquent, la province ou le territoire est responsable de déterminer si une école est considérée comme un EED, et de superviser les programmes et les pratiques de recrutement de ces établissements²³.

Bien que les provinces et les territoires soient responsables d'autoriser les EED, c'est le gouvernement fédéral qui conserve le pouvoir de déterminer quels EED et quels programmes d'études permettent aux étudiants étrangers d'être admissibles à un permis de travail postdiplôme (PTPD) à la fin de leurs études²⁴.

Programme des étudiants étrangers avant 2024

En 2014, le gouvernement fédéral a publié sa première stratégie nationale en matière d'éducation postsecondaire. Grâce à la *Stratégie du Canada en matière d'éducation internationale (2014–2019)* (ci-après, la « Stratégie »), le gouvernement du Canada voulait établir une stratégie à long terme qui permettrait au Canada de maintenir et d'accroître sa « part de marché en ce qui concerne l'attraction des chercheurs et des

20 *Ibid.*, 1600.

21 [Lois constitutionnelles de 1867 à 1982](#), art. 93.

22 [Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés](#), DORS/2002-227, al. 211.1a). Voir : Gouvernement du Canada, [Liste des établissements d'enseignement désignés](#).

23 Gouvernement du Canada, [CIMM – Régime de conformité des étudiants étrangers – 14 juin 2023](#).

24 Gouvernement du Canada, [Travailler au Canada après l'obtention du diplôme : Que peut présenter une demande](#).

étudiants internationaux les plus brillants²⁵ ». Dans le cadre de l'étude du Comité, des témoins ont fait valoir que les étudiants étrangers continuent d'apporter une contribution importante au Canada. Soyoung Park, sous-ministre adjointe, Programmes économiques, IRCC, a affirmé que les étudiants étrangers « contribuent de manière importante à nos communautés, à nos campus et à notre économie²⁶ ». Robert Asselin, chef de la direction d'U15 Canada, a ajouté que les étudiants étrangers, plus particulièrement les diplômés et les étudiants de troisième cycle, « apportent des compétences et des idées qui rendent le Canada plus innovant et plus productif, ce qui renforce ainsi à la fois notre économie et nos communautés²⁷ ».

Selon Rob Kristofferson, président de l'Union des associations des professeurs des Universités de l'Ontario, l'élaboration de la Stratégie a eu des « répercussions économiques cruciales » pour le gouvernement du Canada, qui a constaté que « les dépenses d'éducation des étudiants étrangers [avaient] des retombées plus importantes sur l'économie canadienne que les exportations de pièces automobiles, de bois d'œuvre ou d'avions²⁸ ». L'objectif de la Stratégie était que les établissements d'enseignement canadiens doublent le nombre d'étudiants étrangers au Canada d'ici 2022, de sorte qu'il dépasse 450 000²⁹, un objectif qui a été dépassé dès le début de 2017 (voir la figure 1)³⁰.

Au cours des dernières années, le Programme des étudiants étrangers a même dépassé cette cible. Entre 2020 et 2023, le nombre d'étudiants étrangers a continué d'augmenter et a presque doublé (passant de 530 000 à plus d'un million de titulaires de permis d'études)³¹. Lors de son témoignage devant le Comité, Soyoung Park a indiqué qu'avant les réformes de 2024, les permis d'études étaient régis par la demande et que les demandes étaient simplement traitées « à mesure que [le Ministère les recevait] ». Il

25 Gouvernement du Canada, [ARCHIVÉ – Stratégie du Canada en matière d'éducation internationale \(2014–2019\)](#).

26 CIMM, [Témoignages](#), 23 septembre 2025, 1635 (Soyoung Park).

27 CIMM, [Témoignages](#), 25 septembre 2025, 1645 (Robert Asselin).

28 CIMM, [Témoignages](#), 9 octobre 2025, 1540 (Rob Kristofferson, président, Union des associations des professeurs des Universités de l'Ontario). Affaires mondiales Canada, [Miser sur le succès : Stratégie en matière d'éducation internationale \(2019–2024\)](#).

29 Government of Canada, [ARCHIVÉ – Stratégie du Canada en matière d'éducation internationale \(2014–2019\)](#).

30 Il y avait un total de 490 735 étudiants étrangers au Canada en 2017, voir IRCC, [Canada – Titulaires de permis d'études en date du 31 décembre selon la province/le territoire de destination envisagé\(e\) et niveau d'études, 2000–2024](#).

31 Voir : ApplyBoard, « [How Will PGWP Program Changes Impact International Education in Canada?](#) », [ApplyInsights Blog](#), 23 octobre 2024.



n’y avait pas encore de plafond fédéral qui limitait le nombre de titulaires de permis d’études³².

Recrutement dynamique de la part de certains collèges, de certaines universités et de certains recruteurs

Au cours des dernières années, le nombre de titulaires de permis d’études dans le cadre du Programme des étudiants étrangers a même dépassé cette cible. Entre 2020 et 2023, le nombre d’étudiants étrangers a continué d’augmenter et a presque doublé, passant de 530 000 à plus d’un million³³.

Comme il en sera question plus loin, IRCC a mis en œuvre ses réformes de 2024, en partie, dans le but de freiner l’exploitation des étudiants étrangers par des agents de recrutement étrangers fournissant de fausses lettres d’offre, et par certains EED (souvent des collèges) offrant de l’éducation de moindre qualité pour une grande quantité d’étudiants afin de tirer profit des frais de scolarité élevés des étudiants étrangers. Ces acteurs ont contribué à l’augmentation importante du nombre d’étudiants étrangers. Comme Rob Kristofferson l’a expliqué : « La plupart de ces [mauvais acteurs] ne travaillaient pas dans le secteur universitaire. Il s’agissait d’agents de recrutement étrangers rémunérés en fonction du volume et non de la qualité ainsi que de fournisseurs privés de services d’éducation³⁴. » Lisa Brunner, chercheuse postdoctorale au Centre d’études sur la migration de l’Université de la Colombie-Britannique, a également blâmé certaines universités publiques et certains collèges publics pour avoir mis en place des stratégies de recrutement à haut volume, étant donné que « de nombreux programmes privés ont été offerts aux termes de contrats de licence lucratifs avec des établissements publics³⁵ ».

Des témoins ont fait valoir que le recrutement pour les programmes collégiaux (et, dans une certaine mesure, universitaires) en administration des affaires a contribué à accroître le nombre d’étudiants étrangers et de titulaires de PTPD. Ces programmes ont souvent des marges de rentabilité élevées et sont souvent peu exigeants pour les étudiants³⁶. En 2023,

32 CIMM, [Témoignages](#), 23 septembre 2025, 1635 (Soyoung Park).

33 Voir : ApplyBoard, « [How Will PGWP Program Changes Impact International Education in Canada?](#) », *ApplyInsights Blog*, 23 octobre 2024.

34 CIMM, [Témoignages](#), 9 octobre 2025, 1540 (Rob Kristofferson).

35 CIMM, [Témoignages](#), 9 octobre 2025, 1705 (Lisa Brunner).

36 CIMM, [Témoignages](#), 25 septembre 2025, 1615 (Alex Usher); CIMM, [Témoignages](#), 25 septembre 2025, 1610 (André Côté).

240 200 PTPD ont été délivrés par IRCC, une augmentation de 94 % par rapport à 2022³⁷. Cette année-là, les diplômés de collèges représentaient 66 % de toutes les approbations de PTPD, et environ 50 % d'entre eux avaient obtenu un diplôme dans un programme en administration des affaires³⁸. Comme André Côté, directeur exécutif de The Dais à la Toronto Metropolitan University, l'a expliqué, « c'est devenu un jeu de chiffres », plutôt qu'une entreprise liée principalement aux études ou à l'emploi, parce que les personnes ayant obtenu un « certificat en administration des affaires » avaient « très peu de chances de réussir sur le marché du travail par la suite³⁹ ».

Les recruteurs d'étudiants étrangers et les EED ont aussi utilisé des voies d'accès à la résidence permanente pour attirer des étudiants étrangers, parfois en utilisant des prétextes. Lorsque le gouvernement du Canada a mis en place pour la première fois une voie d'accès à la résidence permanente pour les étudiants étrangers en 2007, on croyait que cela allait améliorer l'intégration des nouveaux immigrants parce que ces derniers possédaient déjà des titres de compétence canadiens et de l'expérience de travail au Canada⁴⁰. Comme Alex Usher, président, Higher Education Strategy Associates, l'a indiqué, « [i]l n'est pas venu à l'esprit des responsables que les collèges voudraient en tirer profit aussi⁴¹ ».

Depuis, comme André Côté l'a souligné, certaines universités et certains collèges, ainsi que les recruteurs internationaux pour ces universités et ces collèges, ont adopté « des stratégies de croissance très dynamiques » :

[L]es difficultés du côté du recrutement tenaient en partie au fait qu'on avait promis à beaucoup de ces étudiants que cela les mettrait sur la voie de l'immigration au Canada, alors qu'il n'y avait tout simplement pas assez de places de résidence permanente pour accueillir l'énorme volume d'étudiants que nous laissons entrer au pays⁴².

37 IRCC, [*Canada – Titulaires de permis de travail du programme de mobilité internationale dans les programmes d'emplois post-universitaires selon la province / le territoire et la région métropolitaine de recensement \(RMR\) de destination envisagé\(e\) et l'année à laquelle le permis est entré en vigueur, janvier 2015 – septembre 2025.*](#)

38 ApplyBoard, « [How Will PGWP Program Changes Impact International Education in Canada?](#) », *ApplyInsights Blog*, 23 octobre 2024.

39 CIMM, [*Témoignages*](#), 25 septembre 2025, 1610 (André Côté).

40 CIMM, [*Témoignages*](#), 25 septembre 2025, 1615 (Alex Usher); Citoyenneté et Immigration Canada, [*Rapport annuel au Parlement sur l'immigration*](#), 2007, p. 4.

41 CIMM, [*Témoignages*](#), 25 septembre 2025, 1615 (Alex Usher).

42 CIMM, [*Témoignages*](#), 25 septembre 2025, 1610 (André Côté).



Les voies d'accès à la résidence permanente ont toujours été étroites : beaucoup d'étudiants étrangers et peu de places de résidence permanente. Avant les réformes de 2024, des EED et des recruteurs étrangers ont tiré profit du manque de connaissance des demandeurs au sujet des faibles possibilités de résidence permanente pour gonfler considérablement les frais de scolarité et augmenter le nombre d'inscriptions.

Étude de cas : Collège Conestoga

On ne saurait sous-estimer le rôle des collèges dans la croissance rapide du nombre d'étudiants étrangers au Canada. Les effets immédiats de cette croissance sont évidents dans le cas du Collège Conestoga de 2019 à 2024. À la fin de 2023, c'était le collège qui comptait le plus grand nombre de titulaires de permis d'études au Canada (environ 38 000). Le collège a rapidement atteint ce chiffre élevé, avec une augmentation de 187 % du nombre de titulaires de permis d'études depuis 2019⁴³.

Selon un article de *CBC News*, cette croissance a été alimentée par une stratégie « dynamique de recrutement d'étudiants étrangers » de la part du collège, qui a souvent accordé la priorité aux revenus plutôt qu'à l'éducation. Selon un article publié en 2024 sur un site Web de nouvelles locales, certains professeurs de l'établissement d'enseignement critiquaient le fait que le collège « comptait sur des agents d'immigration peu fiables et n'ayant pas fait l'objet d'une vérification adéquate en Inde ». On critiquait plus particulièrement le recrutement d'étudiants dans des « programmes où ils n'ont pas leur place et où ils ne veulent pas être⁴⁴ ». Selon une citation de Leopold Koff, président du syndicat représentant les professeurs, le personnel de soutien et les bibliothécaires du Collège Conestoga, tirée d'une autre source de nouvelles locales, le *Waterloo Region Record*, il semblait y avoir « une volonté de faire avancer les gens, de leur faire suivre le programme et de les mener à l'obtention du diplôme coûte que coûte », au détriment de normes scolaires rigoureuses⁴⁵. On y apprend aussi qu'en 2020, un comité composé de 50 professeurs du Collège Conestoga a fait part de préoccupations aux responsables du collège au sujet de la croissance rapide et des normes scolaires qui se détérioraient. Par exemple, des professeurs ont affirmé :

[A]voir entendu des étudiants désigner des programmes particuliers comme une « blague » parce que le seul objectif des étudiants était d'« entrer au Canada », et certains enseignants ont affirmé que la direction avait fait fi de leurs décisions, même

43 Gouvernement du Canada, *CIMM – Question du Collège Conestoga – 28 février 2024*, 28 février 2024.

44 Joe McGinty, « [Conestoga's own staff critical of international student recruitment policies](#) », *CambridgeToday.ca*, 1^{er} mai 2024 [TRADUCTION].

45 « [Conestoga enrolment taking toll on teachers and staff](#) », *Waterloo Region Record*, 23 février 2024 [TRADUCTION].

s'ils avaient suivi les politiques du collège sur les travaux remis en retard, les travaux non remis et la notation en général⁴⁶.

Le collège aurait enregistré un excédent de 106 millions de dollars pendant l'exercice 2022–2023, et un excédent de 57 millions de dollars pendant l'exercice 2021–2022⁴⁷, mais des médias ont révélé que le personnel enseignant, les étudiants étrangers, les étudiants canadiens et la communauté avoisinante ont fait les frais de cette croissance rapide. En 2023 et en 2024, dans des médias locaux et nationaux, des professeurs ont déploré des conditions d'enseignement difficiles (notamment des étudiants très peu préparés pour les cours) et ont affirmé avoir dû renoncer à leur bureau pour faire de la place pour des classes additionnelles. Le nombre élevé d'étudiants étrangers a fait en sorte que les étudiants étrangers et les résidents de la région ont eu du mal à trouver un logement. Les étudiants étrangers ont également fait état de loyers élevés, des escroqueries en matière de logement et des conditions de vie inférieures à la norme⁴⁸. De nombreux étudiants étrangers devaient travailler plus de 20 heures par semaine pour payer leur loyer et les frais de scolarité élevés⁴⁹.

Les pressions exercées sur le logement par les pratiques de recrutement du Collège Conestoga dans la région de Waterloo ont été importantes, mais des hausses des populations d'étudiants étrangers ont provoqué des défis semblables dans d'autres régions. En 2023, la Banque du Canada a souligné que la forte augmentation de nouveaux arrivants (pour laquelle les étudiants étrangers comptaient pour le tiers environ en 2022⁵⁰) a également fait en sorte que la « demande d'ordre démographique » a dépassé le rythme des mises en chantiers. Cela a créé un déséquilibre sur le marché. La Banque du Canada a expliqué que le nombre élevé de nouveaux arrivants a augmenté « le taux de croissance potentiel », la productivité et la main-d'œuvre du Canada (sans générer d'inflation), mais que les pressions démographiques additionnelles ont exacerbé ce « problème [de pénurie

46 « [Conestoga faculty outlined major concerns over international enrolment in 2020 report](#) », *Waterloo Region Record*, 27 février 2024 [TRADUCTION].

47 « [Conestoga enrolment taking toll on teachers and staff](#) », *Waterloo Region Record*, 23 février 2024.

48 Trishla Parekh, « [Sharing bedrooms, infestations, scams: What some international students have to endure to find housing](#) », *CBC News*, 25 septembre 2023; Kevin Nielsen, « [Councillor calls out Ontario college after learning student lives with 13 people](#) », *Global News*, 20 février 2024; Heather Senoran, « [Regional councillor calls living situation 'inhumane' for Conestoga College's international students](#) », *CTV News*, 14 février 2024.

49 Nojoud Al Mallees, « [Conestoga College under fire by students, union leaders for aggressive international student recruitment](#) », *CBC News*, 30 avril 2024.

50 Banque du Canada, [Le point sur la situation économique : immigration, logement et perspectives d'inflation](#), discours de Toni Gravelle, sous-gouverneur, Chambre de commerce régionale de Windsor-Essex, 7 décembre 2023.



de logements] de longue date⁵¹ ». Selon Statistique Canada, environ 31 % des étudiants étrangers étaient concentrés à Toronto, à Montréal et à Vancouver en 2021⁵². André Côté a convenu que les pressions exercées sur le logement ont connu une « croissance annuelle de 30 % » pendant deux années consécutives en raison du nombre d'étudiants étrangers (qui a atteint un million en 2023). Il a ajouté qu'il pensait qu'on avait « sous-estimé dans une certaine mesure la croissance du système⁵³ ».

Enjeux structurels

On a dit au Comité que les décisions stratégiques fédérales et provinciales avaient également poussé de « mauvais acteurs » (chez les recruteurs et les EED) à recruter davantage d'étudiants étrangers, ce qui a mené aux problèmes que les plafonds cherchent maintenant à régler.

Les EED et les recruteurs ont répondu aux politiques du gouvernement fédéral, tout simplement. Avant les réformes, le gouvernement fédéral et les autres acteurs préconisaient la croissance du nombre d'étudiants étrangers afin d'atteindre des objectifs économiques et des objectifs en matière d'immigration. Lors de son témoignage devant le Comité, John Tibbits, président du Collège Conestoga, a justifié la croissance du collège en affirmant qu'il « ne faisait aucun doute » que le gouvernement fédéral, le gouvernement ontarien, les municipalités et les industries locales souhaitaient que le Collège Conestoga « [s'étende] de façon spectaculaire, parce qu'ils ne réussissaient pas à pourvoir des postes dans un vaste éventail de domaines, comme les soins de santé, les métiers spécialisés⁵⁴ ». Certaines de ces mêmes pénuries de main-d'œuvre sont maintenant exacerbées par les plafonds sur les permis d'études et les autres réformes. Alex Usher a également affirmé que la croissance était alimentée par la politique du gouvernement fédéral pendant l'ère de la COVID, qui visait à trouver les travailleurs requis en doublant le nombre d'heures pendant lesquelles les étudiants étrangers pouvaient travailler (qui est passé de 20 à 40 heures par semaine). Cette mesure, jumelée aux voies d'accès à la résidence permanente et à la politique relative aux PTPD, a fait en sorte que le Canada offrait « de

51 *Ibid.* Cela peut s'expliquer par un « ensemble complexe de problèmes structurels » comme les restrictions de zonage, les longs processus de délivrance de permis dans de nombreuses villes et une pénurie de travailleurs de la construction.

52 Max Stick, Feng Hou et Haozhem Zhang, *Taille convenable du logement des étudiants étrangers selon les municipalités*, Statistique Canada, 22 mai 2024.

53 CIMM, *Témoignages*, 25 septembre 2025, 1550 (André Côté).

54 CIMM, *Témoignages*, 9 octobre 2025, 1540 (John Tibbits, président du Collège Conestoga).

loin les conditions les plus généreuses » à l'échelle internationale, c'est pourquoi les étudiants ont commencé à « affluer⁵⁵ ».

Grâce à ses politiques et à ses messages, IRCC a également attiré des étudiants étrangers afin d'atteindre des objectifs en matière d'immigration. Le Comité a plus précisément appris que le gouvernement fédéral a parfois fait écho aux promesses excessives faites par des EED et des recruteurs au sujet de la facilité d'obtenir la résidence permanente. Comme David Agnew, président, Seneca Polytechnic, l'a indiqué lorsqu'il répondait à des questions au sujet de la responsabilité du gouvernement fédéral pour la croissance importante du nombre d'étudiants étrangers à son collège, « nous faisons du co-recrutement avec le gouvernement fédéral. Il y a une vidéo encore présente sur le site Web d'IRCC avec le slogan "Étudier, explorer, travailler, rester"⁵⁶. »

Lisa Brunner a indiqué que les étudiants étrangers « qui deviennent des résidents permanents réussissent mieux que la moyenne sur le plan matériel et apportent une contribution importante à nos collectivités⁵⁷ », mais elle a ajouté que le recrutement galopant d'étudiants par le gouvernement fédéral, les EED et les recruteurs a parfois induit des étudiants étrangers en erreur, en faisant miroiter une promesse de statut de résident permanent au Canada⁵⁸.

Parallèlement, des témoins ont indiqué que les gouvernements provinciaux ont encouragé le recrutement d'étudiants étrangers en réduisant le financement accordé aux EED dans les années 1990 et au début des années 2000. Le financement au prorata des étudiants n'a jamais été rétabli. Des témoins ont affirmé que cette réduction a été particulièrement marquée dans le cas de l'Ontario⁵⁹. Comme Alex Usher l'a souligné :

Comparativement au reste du pays, l'Ontario dépense, par étudiant, moins de la moitié de ce que les autres administrations dépensent pour les étudiants de collège. C'est ainsi [pourquoi les collèges ont] commencé à chercher d'autres sources de financement, comme les étudiants étrangers. Beaucoup de collèges sont allés encore plus loin. Leur financement a été réduit de 25 %, et ils ont récupéré entre 400 et 500 % en frais de scolarité d'étudiants étrangers⁶⁰.

55 CIMM, [Témoignages](#), 25 septembre 2025, 1540 (Alex Usher).

56 CIMM, [Témoignages](#), 25 septembre 2025, 1720 (David Agnew).

57 CIMM, [Témoignages](#), 9 octobre 2025, 1635 (Lisa Brunner).

58 *Ibid.*

59 CIMM, [Témoignages](#), 25 septembre 2025, 1720 (David Agnew); CIMM, [Témoignages](#), 25 septembre 2025, 1615 (Alex Usher).

60 CIMM, [Témoignages](#), 25 septembre 2025, 1600 (Alex Usher).



De plus, M. Usher a ajouté qu'à trois reprises entre 2019 et 2024, le gouvernement provincial de l'Ontario « a assoupli la réglementation afin que les collèges puissent accueillir de plus en plus d'étudiants. Les collèges ont décidé que, puisqu'on ne leur donnait pas d'argent, ils allaient s'en occuper eux-mêmes⁶¹. » Certains EED ont, dans certains cas, recruté beaucoup d'étudiants étrangers, mais ils ont agi de la sorte en raison de la réduction du financement provincial et de l'assouplissement de la réglementation. Certaines provinces ont aussi plafonné le montant de frais de scolarité qui peuvent être imposés aux étudiants canadiens⁶². Comme Rob Kristofferson l'a expliqué, au sujet de l'Ontario : « Les universités ont accueilli activement les étudiants étrangers, et cela non pas parce qu'il leur manquait des étudiants canadiens, mais parce qu'elles avaient besoin de revenus⁶³. »

DEUXIÈME PARTIE : LES RÉFORMES DE 2024

En janvier 2024, IRCC a instauré le premier plafond sur les demandes de permis d'études et les premières cibles relatives aux permis d'études. Selon presque tous les témoins et les participants à l'étude du Comité, le plafond imposé en janvier 2024 sur le nombre de permis d'études, ainsi que les nombreuses réformes fédérales qui l'ont accompagné, a profondément changé le système canadien relatif aux étudiants étrangers⁶⁴. À l'échelle du pays, différents acteurs du gouvernement fédéral, des gouvernements provinciaux, des municipalités, des universités, des collèges et des agences de recrutement, de même que des étudiants, sont aux prises avec les effets économiques, sociaux, et, dans certains cas, personnels des réformes et de la baisse d'inscriptions d'étudiants étrangers qui les a accompagnées. André Côté a indiqué que l'imposition du plafond en janvier 2024 a donné l'impression qu'il y a eu « la période avant [...] l'annonce, et la période après l'annonce⁶⁵ ».

Plafond sur les permis d'études

Dans son annonce du 22 janvier 2024, IRCC a présenté sa première cible annuelle pour les demandes de permis d'études approuvées, qui représentait une réduction de 35 %

61 *Ibid.*, 1615.

62 CIMM, [Témoignages](#), 25 septembre 2025, 1625 (André Côté).

63 CIMM, [Témoignages](#), 9 octobre 2025, 1540 (Rob Kristofferson).

64 Voir, par exemple : CIMM, [Témoignages](#), 25 septembre 2025, 1545 (André Côté); CIMM, [Témoignages](#), 25 septembre 2025, 1620 (Larissa Bezo, présidente et chef de la direction, Bureau canadien de l'éducation internationale).

65 CIMM, [Témoignages](#), 25 septembre 2025, 1545 (André Côté).

par rapport à 2023⁶⁶. Le Ministère allait atteindre cette cible en limitant ou en plafonnant le nombre de demandes de permis d'études qu'il accepterait de traiter au cours d'une année donnée, en présumant que le taux d'acceptation moyen serait de 60 %⁶⁷. Avant ce changement, IRCC traitait toutes les demandes complètes reçues par le Ministère et évaluait leur admissibilité en se basant sur des critères de sécurité et de santé, et ainsi leur nombre était uniquement limité par la demande et la capacité de traitement.

Pour le gouvernement du Canada, les cibles d'acceptation des permis d'études et les plafonds sur les demandes avaient pour but de stabiliser puis de réduire le nombre d'étudiants étrangers au Canada – un nombre qui a considérablement augmenté pendant la presque totalité des dix dernières années⁶⁸. Dans ses rapports, le Ministère fait le suivi de plusieurs nombres connexes liés à ce total. Le nombre de demandes traitées et approuvées par le Ministère en une année, de même que du nombre de permis d'études délivrés au cours d'une période donnée, c'est-à-dire lorsque les étudiants étrangers arrivent au Canada et que leur permis leur est réellement délivré, sont comptabilisés⁶⁹. Le Ministère fait également le suivi du nombre de permis d'études valides à la date d'entrée en vigueur du permis. IRCC a délivré un total de 222 000 nouveaux permis qui sont entrés en vigueur en 2015⁷⁰, 404 000 nouveaux permis en 2019, et le Ministère a délivré 684 000 permis en 2023 (figure 1).

66 Gouvernement du Canada, [Le Canada stabilisera la croissance et réduira à environ 360 000 le nombre de permis d'études délivrés aux étudiants étrangers pour 2024](#), communiqué de presse, 22 janvier 2024.

67 Gouvernement du Canada, [Le ministre Miller fait une déclaration sur la répartition des étudiants étrangers entre les provinces et les territoires](#), 5 avril 2024.

68 CIMM, [Témoignages](#), 23 septembre 2025, 1540 (Soyoung Park).

69 IRCC indique que le ministère comptabilise les arrivants mensuelles « en fonction du nombre de personnes qui ont obtenu un permis d'études [...] au cours d'un mois donné ». Gouvernement du Canada, [Comprendre le nombre d'étudiants et de travailleurs temporaires au Canada](#). Devant le Comité, Soyoung Park a précisé ce qui suit : « Il y a [...] le nombre de demandes approuvées, qui mène en fait à un certain nombre d'arrivées. » CIMM, [Témoignages](#), 23 septembre 2025, 1620 (Soyoung Park).

70 Il s'agit là de totaux qui comprennent les enfants de niveau préscolaire, primaire et secondaire, de même que les adultes qui fréquentent des établissements postsecondaires et d'autres programmes, ainsi que les étudiants qui n'ont pas précisé leur niveau d'éducation (voir la figure 1).



Figure 1 — Détenteurs de permis d'études, de janvier 2015 à octobre 2025, par année d'entrée en vigueur des permis

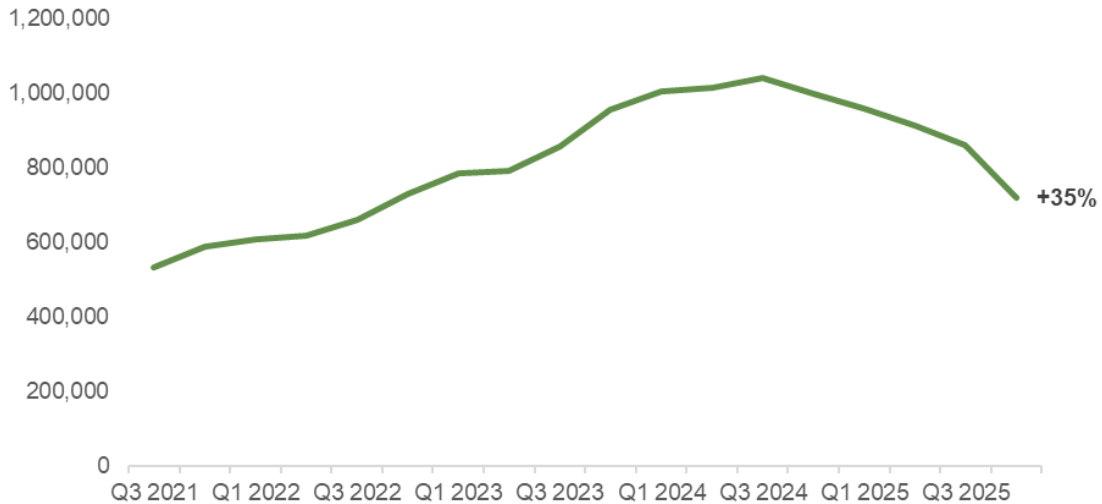


Source : Gouvernement du Canada, *Résidents temporaires : Détenteurs de Permis d'étude – Mises à jour mensuelles d'IRCC - Canada - Titulaires de permis d'études selon la province / le territoire, niveau d'études envisagé(e) et l'année à laquelle le permis est entré en vigueur*. Préparée par la Bibliothèque du Parlement.

Il est important de souligner que le nombre d'étudiants étrangers est plus élevé au cours d'une année donnée que le nombre de permis d'études parce que les permis couvrent souvent plus d'une année (idéalement, ils devraient correspondre à la durée du programme d'études). À la fin de 2023, juste avant qu'IRCC n'instaure le premier plafond sur le nombre de demandes de permis d'études, le Canada accueillait environ un million d'étudiants étrangers – un seuil que le Canada a dépassé en 2024 pour atteindre un peu plus d'un million de permis d'études (figure 2). IRCC a soutenu qu'il était nécessaire de stabiliser et de réduire ce nombre pour s'assurer que les étudiants reçoivent le soutien dont ils ont besoin, notamment en matière de logement, et de façon plus générale pour réduire les pressions exercées sur le logement, les soins de santé et les autres services⁷¹.

71 Gouvernement du Canada, *Le Canada stabilisera la croissance et réduira à environ 360 000 le nombre de permis d'études délivrés aux étudiants étrangers pour 2024*, communiqué de presse, 22 janvier 2024.

Figure 2 — Estimation du nombre total de détenteurs de permis d'études, du troisième trimestre de 2021 au quatrième trimestre de 2025



Source : Statistique Canada, *Estimations du nombre de résidents non permanents par type, trimestrielles*. Préparée par la Bibliothèque du Parlement.

Pour répondre à ces préoccupations, IRCC a instauré des plafonds sur le nombre de demandes pour 2024, 2025 et 2026. Pour chaque année, le Ministère a utilisé des méthodes de calcul légèrement différentes pour parvenir aux cibles. En avril 2024, IRCC a modifié la cible de 360 000 nouveaux permis approuvés, établie en janvier 2024, par une cible de 485 000 permis, qui comprenait les demandes de prolongations de permis d'études. Le plafond de 485 000 était « fondé sur un modèle de croissance nette nulle selon lequel le nombre de permis d'études approuvés en 2024 [devait] être égal au nombre de permis qui expirent cette année-là⁷² ». En soustrayant le nombre de prolongations de permis d'études, puis en augmentant le nombre avec une certaine marge de manœuvre, la cible de 2024 pour les nouvelles demandes de permis d'études approuvées a été fixée à 364 000 (tableau 1). En tenant compte du taux moyen d'acceptation des demandes de permis d'études (60 %) et en soustrayant le nombre de nouveaux permis d'études pour les étudiants qui ne sont pas soumis au plafond, la cible calculée pour 2024 était de 236 000 nouveaux permis d'études, ce qui correspond à environ 393 000 demandes de permis d'études⁷³.

72 Gouvernement du Canada, *OLLO – Plafond pour les demandes de permis d'études – 4 novembre 2024*.

73 Gouvernement du Canada, *Le ministre Miller fait une déclaration sur la répartition des étudiants étrangers entre les provinces et les territoires*, 5 avril 2024.



Tableau 1 — Cibles de permis d'études et plafonds sur les demandes, 2024-2026

Année	Cible pour les permis d'études approuvés	Demandes assujetties au plafond distribuées aux provinces et territoires	Exclusions et ajustements
2024	485 000 permis, prolongations comprises (364 000 nouveaux permis d'études, y compris 236 000 nouveaux permis d'études provenant des demandes assujetties au plafond)	552 000	Le plafond ne comprenait pas les prolongations de permis d'études et les permis d'études pour certains étudiants étrangers, comme les étudiants à la maîtrise et au doctorat et les élèves de niveau primaire et secondaire.
2025	437 000 (316 276 nouveaux permis d'études non exemptés)	550 162	La plupart des demandes de permis d'études en 2025 doivent comprendre une lettre d'attestation provinciale ou territoriale qui confirme que la demande a été comptabilisée dans la part de permis d'études de la région. Le plafond englobe maintenant les étudiants à la maîtrise et au doctorat; 12 % du plafond leur est réservé.
2026	408 000	309 670	Les étudiants à la maîtrise et au doctorat sont de nouveau exemptés du plafond.

Source : Gouvernement du Canada, [*Le ministre Miller fait une déclaration sur la répartition des étudiants étrangers entre les provinces et les territoires*](#), 5 avril 2024; [*Attributions provinciales et territoriales de 2025 dans le cadre du plafond d'étudiants étrangers*](#); [*Attributions provinciales et territoriales de 2026 en vertu du plafond d'étudiants étrangers*](#); [*CIMM – Plafonds pour les demandes de permis d'études – 25 novembre 2024*](#); [*Instructions ministérielles relatives au traitement de certaines demandes de permis d'études introduites par un étranger en tant que membre de la catégorie des étudiants*](#), 23 décembre 2024, dans *Gazette du Canada*, Partie I, volume 159, numéro 3, 18 janvier 2025; [*Instructions ministérielles relatives au traitement de certaines demandes de permis d'études introduites par un étranger en tant que membre de la catégorie des étudiants*](#), 23 décembre 2024, dans *Gazette du Canada*, Partie I, volume 159, numéro 51, 18 janvier 2025.

Pour les plafonds de 2025 et de 2026, le gouvernement a réduit la cible de 2024 de 10 % et de 16 %, respectivement, afin d'aider à réduire la proportion de résidents temporaires à 5 % de la population totale, et pour atteindre les nouvelles cibles d'admissions pour les résidents temporaires dans les plans des niveaux d'immigration⁷⁴. Les étudiants à la maîtrise et au doctorat ont été exemptés des plafonds sur les demandes en 2024 et en 2026, mais ils ont été inclus dans le plafond en 2025 (tableau 1).

Pour chaque année, le gouvernement fédéral distribue les demandes assujetties au plafond à chaque province et territoire, principalement en fonction de leur part de la population canadienne. En fonction de la cible de 2025 visant 316 276 nouveaux permis d'études, par exemple, IRCC a rendu 550 162 demandes de permis d'études disponibles pour les provinces et les territoires (tableau 1). Le Ministère a ensuite distribué les demandes à chaque province et territoire en se basant sur les taux antérieurs moyens d'approbation des permis d'études dans chaque région, ainsi que sur leur part de la population. En 2024, IRCC a fait un calcul similaire, mais a réduit les allocations afin de limiter à 10 % toute hausse des étudiants étrangers accueillis par la région en 2023. « En ce qui concerne les provinces qui accueilleraient moins d'étudiants étrangers en 2024 qu'en 2023 », de plus, le gouvernement a « révisé leur allocation afin d'atténuer l'impact négatif au cours de la première année et de soutenir les objectifs régionaux généraux en matière d'immigration⁷⁵ ».

Les provinces et territoires distribuent ensuite les demandes allouées selon leur propre discrétion aux établissements d'enseignement désignés (EED) sous leur juridiction. Les étudiants potentiels doivent obtenir une lettre d'acceptation d'un EED avant de présenter une demande de permis d'études. Au Québec, le demandeur doit aussi soumettre à IRCC un Certificat d'acceptation du Québec émis par le gouvernement du Québec qui confirme que la province accepte le demandeur comme étudiant étranger. Depuis 2025, IRCC exige aussi que les territoires et toutes les autres provinces délivrent aux demandeurs de permis d'études une lettre d'attestation confirmant qu'on leur a assigné une des places disponibles pour étudier dans cette province ou ce territoire⁷⁶.

Selon un représentant d'IRCC, ce partenariat entre le gouvernement fédéral et les provinces et territoires respecte la séparation des pouvoirs entre le gouvernement fédéral

74 CIMM, *Témoignages*, 23 septembre 2025, 1540 (Soyoung Park); Gouvernement du Canada, *CIMM – Plafonds pour les demandes de permis d'études – 25 novembre 2024; Attributions provinciales et territoriales de 2026 en vertu du plafond d'étudiants étrangers*.

75 Gouvernement du Canada, *Le ministre Miller fait une déclaration sur la répartition des étudiants étrangers entre les provinces et les territoires*, 5 avril 2024.

76 Gouvernement du Québec, *Autorisations requises*; Gouvernement du Canada, *Lettre d'attestation provinciale ou lettre d'attestation territoriale*.



et les gouvernements provinciaux⁷⁷. Comme il en a été question plus haut, la compétence liée aux droits des ressortissants étrangers et aux limites qui y sont associées est exclusivement fédérale⁷⁸. Comme les étudiants étrangers sont des ressortissants étrangers, IRCC est responsable d'évaluer s'ils sont admissibles pour étudier au Canada.

Conformément à la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, bien que l'Agence des services frontaliers du Canada soit responsable en dernier ressort de déterminer l'admissibilité des ressortissants étrangers pour entrer au pays⁷⁹, les provinces, pour leur part, notamment en vertu d'ententes avec le gouvernement fédéral⁸⁰, ont le pouvoir législatif de gérer leurs systèmes d'éducation, y compris le modèle financier et les frais de scolarité des EED. Les universités, les collèges et les écoles de formation professionnelle peuvent établir les programmes et inviter des étudiants, mais la province ou le territoire a le pouvoir d'imposer des limites quant au nombre d'étudiants étrangers que chaque EED peut accueillir⁸¹. Ils ont également le pouvoir de désigner des EED ou de leur retirer leur désignation. Comme Soyong Park l'a expliqué au Comité : « Nous fixons le plafond général, mais ce sont les provinces qui doivent décider de la façon dont les permis seront répartis⁸². » Elle a indiqué que les « provinces et les territoires attribuent des places aux établissements d'enseignement en fonction de la capacité des communautés et de la disponibilité des logements, entre autres facteurs⁸³ ». Aiesha Zafar a indiqué qu'« [e]n ce qui concerne le Programme de conformité des étudiants étrangers et le Programme des étudiants, il s'agit d'une responsabilité partagée. Il y a certainement des mesures dont IRCC est responsable⁸⁴. »

77 CIMM, [Témoignages](#), 23 septembre 2025, 1550 (Soyong Park).

78 Voir [Loi constitutionnelle de 1867](#), 30 & 31 Victoria, ch. 3 (R.-U.), par. 91(25), réimprimé dans L.R.C. 1985, App. II, n° 5. La Constitution du Canada inclut la loi initiale du Royaume-Uni qui établissait le Dominion du Canada à l'époque de la Confédération, l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867* (qui est maintenant la *Loi constitutionnelle de 1867*). Elle inclut également la *Loi constitutionnelle de 1982*, qui fait partie intégrante de la Constitution depuis que celle-ci a été rapatriée par le Canada en 1982; elle repose aussi sur des sources non écrites, comme la tradition parlementaire britannique et certains principes de common law, dont celui de la primauté du droit.

79 CIMM, [Témoignages](#), 23 septembre 2025, 1555 (Aiesha Zafar).

80 CIMM, [Témoignages](#), 23 septembre 2025, 1550 (Soyong Park).

81 Gouvernement du Canada, [CIMM – Régime de conformité des étudiants étrangers – 14 juin 2023](#).

82 CIMM, [Témoignages](#), 23 septembre 2025, 1550 (Soyong Park).

83 *Ibid.*, 1540.

84 CIMM, [Témoignages](#), 23 septembre 2025, 1615 (Aiesha Zafar).

Réformes connexes

Outre le plafond sur les permis d'études et les lettres d'attestation provinciales et territoriales, IRCC a mis en place une série de réformes connexes pour soutenir l'intégrité du programme, notamment en s'assurant que les étudiants disposent de fonds suffisants lorsqu'ils arrivent au Canada, et pour que le Programme des étudiants étrangers s'aligne davantage avec les objectifs économiques régionaux et nationaux. Pour prévenir les fraudes et les détecter, le 1^{er} décembre 2023, IRCC a établi l'obligation pour les EED de vérifier les lettres d'acceptation que les demandeurs se trouvant à l'étranger soumettent dans le cadre de leur demande de permis d'études⁸⁵. Depuis, cette obligation a été élargie afin d'inclure les demandes de permis d'études soumises à partir du Canada⁸⁶. En 2023, certains étudiants étrangers ont été exploités par des acteurs sans scrupules à l'étranger qui ont délivré des lettres d'acceptation frauduleuses pour des études supérieures⁸⁷. La plupart des étudiants ne savaient pas que leurs lettres d'acceptation étaient frauduleuses, mais ils sont arrivés au Canada et n'ont pas été autorisés à étudier parce qu'ils n'étaient pas véritablement inscrits et avaient payé des frais par l'entremise de « consultants fantômes⁸⁸ ».

Depuis le 1^{er} janvier 2024, IRCC a également rehaussé les exigences relatives au coût de la vie pour les demandeurs de permis d'études. Ils devaient auparavant démontrer qu'ils avaient 10 000 \$ disponibles, un seuil établi et maintenu depuis les années 2000. Cette somme est passée à 20 635 \$ pour s'assurer que les demandeurs ont assez d'argent pour

85 CIMM, [Témoignages](#), 23 septembre 2025, 1540 (Soyoung Park); Gouvernement du Canada, [CIMM – Vérification des lettres d'acceptation – 05 décembre 2023](#).

86 Gouvernement du Canada, [Vérification de la lettre d'acceptation : Au sujet du processus](#).

87 Pour de plus amples renseignements, voir : CIMM, [Système d'exploitation ciblant certains étudiants internationaux](#).

88 Le Groupe de travail sur les étudiants authentiques victimes de la fraude a été créé conjointement par IRCC et l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) pour examiner les cas d'étudiants et de diplômés touchés, dans le but d'éviter que des étudiants authentiques ne soient renvoyés du Canada. Le 23 juin 2023, l'ASFC a annoncé que des accusations ont été portées contre Brijesh Mishra pour de nombreux chefs de fausses présentations en vertu de la [Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés](#). En mai 2024, Brijesh Mishra a plaidé coupable à trois chefs d'accusation en matière de fausses présentations et de communication de renseignements faux, et a été condamné à trois ans d'emprisonnement au Canada. IRCC, [Déclaration du ministre Fraser concernant des signalements de fraude liée à des étudiants étrangers](#), déclaration, 14 juin 2023; et IRCC, [Modifications apportées au Programme des étudiants étrangers afin de protéger ces derniers](#), communiqué de presse, 27 octobre 2023; ASFC, [Une enquête de l'ASFC mène à des accusations criminelles pour des infractions liées à l'immigration, y compris des lettres frauduleuses adressées à des étudiants indiens par des établissements d'enseignement postsecondaire canadiens](#), 23 juin 2023; Jon Hernandez, « [Man pleads guilty in international students fraud case](#) », *CBC News*, 29 mai 2024.



vivre convenablement pendant leurs études au Canada⁸⁹. De plus, les exigences relatives au coût de la vie seront ajustées chaque année lorsque Statistique Canada mettra à jour le montant du seuil de faible revenu⁹⁰. Le Québec établit lui aussi son propre seuil relatif au coût de la vie pour les étudiants étrangers et a rehaussé ce seuil périodiquement. Pour 2025, le seuil pour une personne âgée de 18 ans ou plus est de 15 508 \$, tandis qu'il s'élèvera à 24 617 \$ pour 2026. Cette somme comprend maintenant les frais d'installation et les coûts d'une assurance maladie et hospitalisation, qui étaient auparavant calculés séparément de la capacité financière minimale⁹¹.

Parmi les autres mesures mises en place depuis l'instauration du plafond, IRCC a mis en œuvre de nouvelles conditions d'admissibilité pour le permis de travail postdiplôme (PTPD), qui s'appliquent aux étudiants étrangers souhaitant travailler au Canada après la fin de leurs études. Tous les demandeurs doivent maintenant soumettre leurs résultats linguistiques, et « les étudiantes étrangères et étudiants étrangers qui ne sont pas inscrits à un programme de baccalauréat, de maîtrise ou de doctorat doivent suivre un programme dans un domaine d'études admissible lié à des emplois en pénurie à long terme⁹² ». Devant le Comité, Soyoung Park a aussi souligné trois changements apportés en novembre 2024 dans le but d'accroître l'intégrité du Programme des étudiants étrangers :

Premièrement, nous avons établi à 24 heures la limite hebdomadaire pour le travail hors campus. Deuxièmement, les étudiants qui changent d'établissement d'enseignement doivent maintenant demander un nouveau permis d'études afin que nous puissions mieux suivre leur parcours et vérifier qu'ils poursuivent bel et bien leurs études. Enfin, des règlements supplémentaires ont été adoptés pour faire respecter les normes en matière de conformité et de déclaration dans les établissements d'enseignement⁹³.

89 Gouvernement du Canada, [Révision des exigences pour mieux protéger les étudiants étrangers](#), communiqué de presse, 7 décembre 2023.

90 Le seuil de faible revenu établi par Statistique Canada représente « le revenu minimum nécessaire pour garantir qu'une personne n'a pas à consacrer une partie supérieure à la moyenne de son revenu aux nécessités de la vie ». Gouvernement du Canada, [Révision des exigences pour mieux protéger les étudiants étrangers](#), communiqué de presse, 7 décembre 2023.

91 Québec, [Coût du séjour d'études au Québec](#).

92 Gouvernement du Canada, [Travailler au Canada après l'obtention du diplôme : Au sujet du permis de travail postdiplôme; Le point sur le critère relatif au domaine d'études pour le permis de travail postdiplôme](#), 25 juin 2025.

93 CIMM, [Témoignages](#), 23 septembre 2025, 1540 (Soyoung Park). Voir : Gouvernement du Canada, [De nouveaux règlements concernant le Programme des étudiants étrangers entrent en vigueur](#), communiqué de presse, 15 novembre 2024; [Rapports de conformité des étudiants](#).

Pour pouvoir changer d'EED, un étudiant étranger doit présenter une demande de prolongation de son permis d'études en précisant le changement d'établissement⁹⁴. En 2024, IRCC a également rendu obligatoire le régime de conformité des étudiants étrangers, qui était en place depuis 2016⁹⁵. Ce programme exige que les EED produisent deux rapports par année précisant si les étudiants étrangers qui y sont inscrits assistent bien et bien à leurs cours.

Dans le but de favoriser l'indépendance financière des étudiants étrangers pendant leur séjour au Canada, et pour leur permettre de se concentrer sur leurs études, le Comité recommande :

Augmenter le seuil relatif au coût de la vie pour les étudiants étrangers

Recommandation 1

Qu'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada augmente le seuil relatif au coût de la vie pour les étudiants étrangers au-delà des mises à jour annuelles au montant du seuil de faible revenu établi par Statistique Canada.

Résultats

Soyoung Park a prévenu qu'étant donné que les réformes sont relativement récentes, seulement certains de leurs effets sont clairs :

[I] nous faudra un certain temps avant de constater les résultats et pour nous assurer que nous apportons des changements fondés sur des données probantes. Il faut du temps avant de déterminer si nous devons continuer ou non dans cette voie⁹⁶.

Évidemment, le nombre d'étudiants étrangers ayant des permis d'études au Canada a diminué. IRCC a délivré 684 000 permis entrés en vigueur en 2023, mais le Ministère n'a délivré que 517 000 permis entrés en vigueur en 2024 (figure 1). Sur ces 517 000 permis, « seulement 293 835 ont été délivrés à de nouveaux étudiants entrant au Canada en 2024, le reste ayant été attribué à des étudiants déjà présents au pays », ce qui est conforme à l'objectif d'IRCC de réduire le nombre de nouveaux étudiants arrivant au Canada⁹⁷. De plus, Soyoung Park a indiqué qu'en 2024, « il y a eu 200 000 nouveaux

94 IRCC, *Changer d'établissement d'enseignement ou de programme*.

95 CIMM, *Témoignages*, 23 septembre 2025, 1600 (Aiesha Zafar).

96 CIMM, *Témoignages*, 23 septembre 2025, 1620 (Soyoung Park).

97 IRCC, « *Résidents temporaires : programmes et volumes* », *Rapport annuel au Parlement sur l'immigration*, 2025, novembre 2025.



titulaires de permis de travail postdiplôme [...] une diminution de 15 % par rapport à l'année précédente⁹⁸ ». En date d'octobre 2025, le Ministère n'avait délivré que 273 000 permis pour les études pendant l'année 2025. Les données mensuelles d'IRCC révèlent que 60 % moins de « nouveaux étudiants [...] sont arrivés entre janvier et [octobre] 2025 par rapport à la même période en 2024⁹⁹ ».

La baisse du nombre de permis délivrés signifie que moins de ressortissants étrangers ayant un permis d'études se trouvent au Canada. En septembre 2025, Soyoun Park a affirmé au Comité que depuis l'instauration du plafond, « le nombre de titulaires de permis d'études au Canada a diminué de 21 %¹⁰⁰ ». Plus récemment, Statistique Canada a aussi noté que le nombre total de détenteurs de permis d'études au Canada est passé sous la barre des 722 000 pendant le dernier trimestre de 2025, après avoir atteint un sommet d'un peu plus d'un million en 2024 (figure 2). Pour le troisième trimestre, Statistique Canada a aussi calculé que la baisse du nombre de détenteurs de permis d'études s'est traduite par une baisse du nombre de résidents temporaires au Canada pendant cette période, de façon plus générale.

La diminution du nombre de résidents non permanents au troisième trimestre de 2025 s'explique par la baisse observée chez les titulaires d'un permis d'études seulement (-73 682) et chez les titulaires d'un permis de travail et d'études (-67 616), ainsi que par une baisse plus modérée chez les titulaires d'un permis de travail seulement (-35 231)¹⁰¹.

Statistique Canada a noté que « la baisse liée aux titulaires d'un permis d'études seulement était concentrée en Ontario (-47 511) et en Colombie-Britannique (-14 291). Ces provinces comptent aussi le plus grand nombre de titulaires d'un permis d'études¹⁰² ».

Des données suggèrent que ces baisses atténuent les pressions sur le logement dans certaines régions. Devant le Comité, Soyoun Park a parlé d'un récent rapport de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) qui montrait des baisses de prix dans certains marchés, que la SCHL a attribuées à la baisse des étudiants étrangers inscrits : « [L]'augmentation des prix locatifs a ralenti, passant de 8,9 % à 3,2 % à Kitchener-Waterloo, et de 12,8 % à 2,4 % à Hamilton. Selon la SCHL, c'était dû à la baisse du nombre

98 CIMM, *Témoignages*, 23 septembre 2025, 1545 (Soyoun Park).

99 Gouvernement du Canada, *Comprendre le nombre d'étudiants et de travailleurs temporaires au Canada*.

100 CIMM, *Témoignages*, 23 septembre 2025, 1535 (Soyoun Park).

101 Statistique Canada, *Estimations de la population du Canada, troisième trimestre de 2025*.

102 *Ibid.*

d'étudiants étrangers¹⁰³. » Le rapport de la SCHL de 2025 indiquait aussi que dans « [d]ans les régions de la [Région du Grand Toronto] comptant des établissements d'enseignement postsecondaire, les taux d'inoccupation ont considérablement augmenté » en 2025¹⁰⁴. De même, à Vancouver, la SCHL a constaté que les « changements aux politiques fédérales visant les résidents non permanents, comme les travailleurs temporaires et les étudiants, ont atténué la demande dans la région¹⁰⁵ ».

TROISIÈME PARTIE : COMPLÉTER ET RECALIBRER LES RÉFORMES

Les témoins ont fait part de leurs impressions sur d'autres aspects des réformes d'IRCC, qui étaient dans bien des cas négatives ou mitigées.

De nombreux témoins appuyaient les réductions du nombre d'étudiants étrangers au Canada¹⁰⁶. Parallèlement, bon nombre d'entre eux ont soutenu de différentes manières que les réformes demeuraient inachevées face aux problèmes plus importants liés au système des étudiants étrangers, ou compromettaient les objectifs d'intégrité du programme, de recherche et de prospérité économique au pays. Selon Larissa Bezo, présidente et chef de la direction, Bureau canadien de l'éducation nationale, les « changements représentent une surcorrection importante » qui nuit à la réputation du Canada, ainsi qu'à son système d'éducation et à sa prospérité économique¹⁰⁷. André Côté a fait valoir que les réformes sont « comme un projet à moitié terminé, alors il est important que nous y revenions¹⁰⁸ ». Lisa Brunner a relevé les défis importants associés au fait que « les étudiants étrangers sont présentés d'une certaine façon et on leur reproche des problèmes systémiques alors qu'ils y sont pour fort peu de chose¹⁰⁹ ».

Cette section du rapport décrit les problèmes que les réformes n'ont toujours pas permis de régler. Elle explique aussi les effets négatifs et mitigés des réformes, et formule des recommandations en vue d'y apporter des améliorations. Les réformes permettent d'atteindre les objectifs généraux du Ministère, soit de réduire le nombre d'étudiants

103 CIMM, *Témoignages*, 23 septembre 2025, 1610 (Soyoung Park).

104 Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), « *Région du Grand Toronto* », *Rapport sur le marché locatif 2025*.

105 SCHL, « *Vancouver* », *Rapport sur le marché locatif 2025*.

106 CIMM, *Témoignages*, 25 septembre 2025, 1545 (André Côté); CIMM, *Témoignages*, 25 septembre 2025, 1530 (Larissa Bezo); CIMM, *Témoignages*, 25 septembre 2025, 1645 (Robert Asselin).

107 CIMM, *Témoignages*, 25 septembre 2025, 1530 (Larissa Bezo).

108 CIMM, *Témoignages*, 25 septembre 2025, 1545 (André Côté).

109 CIMM, *Témoignages*, 9 octobre 2025, 1705 (Lisa Brunner).



étrangers au Canada et d'améliorer l'intégrité du programme, mais le Comité craint aussi que les réformes portent atteinte, de façon arbitraire, aux provinces, aux EED et aux étudiants étrangers dont le Canada a besoin pour atteindre ses objectifs économiques, de même que ses objectifs en matière de recherche.

Les deux premières sous-sections qui suivent portent sur les éléments à ajouter pour compléter les réformes, de manière à régler les problèmes politiques et structurels en ce qui concerne le recrutement des étudiants et le soutien aux étudiants. Les deux sous-sections suivantes se penchent sur les manières de recalibrer ou de revoir les réformes compte tenu des surcorrections importantes en matière d'inscription qui pourraient nuire aux objectifs du Canada dans le secteur de la recherche, ainsi qu'à ses objectifs économiques.

Garantir la sécurité et l'intégrité du Programme des étudiants étrangers

Les premiers résultats indiquent que les changements ont permis d'améliorer l'intégrité du programme, mais des vulnérabilités importantes persistent en matière de sécurité. Le Comité considère qu'il est important d'attirer l'attention sur un épisode de l'émission *Enquête*, de Radio-Canada, intitulé *L'arnaque amoureuse, spécialité de la « mafia africaine »*¹¹⁰. Les producteurs ont révélé qu'un réseau de criminels utilise le Programme des étudiants étrangers pour parvenir en sol canadien et y frauder des Québécois. L'épisode décrit comment des consultants en immigration conseillent des clients sur la façon d'utiliser le Programme des étudiants étrangers pour présenter une demande d'asile au Canada.

Vulnérabilités du Programme des étudiants étrangers en matière de criminalité

L'épisode d'*Enquête* allègue qu'un réseau de criminels en Côte d'Ivoire a escroqué de nombreux Québécois et leur a fait perdre de l'argent grâce à des arnaques romantiques. L'épisode montre que le réseau de criminels possède une base de fraudeurs au Québec et que ces derniers sont arrivés au pays en tant qu'étudiants étrangers, sans toutefois avoir réellement l'intention de poursuivre leurs études¹¹¹. Le Centre antifraude du

110 Radio-Canada, « [L'arnaque amoureuse, spécialité de la "mafia africaine"](#) », *Enquête*, 18 septembre 2025.

111 Ce réseau de criminels, qui a été nommé « crime organisé africain » par les autorités canadiennes, se spécialise dans la cybercriminalité, mais également dans la création de faux documents, le blanchiment d'argent et même l'exportation de véhicules canadiens volés. Radio-Canada, « [Les Québécois, "cibles faciles" des brouteurs ivoiriens](#) », *Enquête*, 19 septembre 2025.

Canada a signalé qu'en 2024 seulement, 58 millions de dollars ont été volés au Canada dans le cadre d'arnaques romantiques, ce qui représente plus du double estimé pour la même fraude en 2020 (28 millions de dollars)¹¹². Selon Karine Caron, analyste du renseignement à l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) qui a été interrogée dans le cadre de l'épisode, 80 % des membres de ce réseau de criminels sont arrivés au Canada en tant qu'étudiants étrangers¹¹³.

Larissa Bezo a fait valoir que même si les établissements d'enseignement doivent « [rester] vigilants » et alerter le gouvernement fédéral s'ils constatent des problèmes de sécurité, la responsabilité relative aux vérifications de sécurité relève d'IRCC et de l'ASFC¹¹⁴. Christian Blanchette, recteur de l'Université du Québec à Trois-Rivières, a abondé dans le même sens :

C'est le gouvernement fédéral, c'est-à-dire IRCC, qui a tous les pouvoirs et les moyens de vérifier si les candidats désirant venir au Canada sont des gens qui ont un casier judiciaire ou d'autres problèmes. Nous avons offert à IRCC une collaboration [...] pour l'aider à repérer les personnes qui, selon lui, ne devraient pas être au Canada, ou encore pour comprendre si les gens s'y trouvent bel et bien. Nous allons continuer à le faire tant qu'IRCC nous tendra la main, mais c'est bien ce dernier qui a ces pouvoirs, et non les universités¹¹⁵.

Aiesha Zafar a affirmé que lorsque des ressortissants étrangers sont entrés au Canada et ont commis des crimes, « l'ASFC, la GRC et la police locale enquêtent sur ces crimes », et l'information qui leur est transmise par les établissements d'enseignement est utilisée par IRCC pour s'assurer de ne pas délivrer de permis à des personnes présentant les mêmes indicateurs de fraude. Elle a indiqué au Comité que les agents d'immigration étaient formés pour utiliser des « ensembles d'indicateurs » qui sont « propres à différentes régions du monde ou à différentes cohortes » et qui reposent sur de l'information provenant des services de police et de partenaires en matière d'application de la loi¹¹⁶.

D'après les données d'IRCC obtenues par le Comité, de janvier 2021 à août 2025, il y a eu un total de 184 demandes de permis d'études ou demandes de prolongation de permis d'études qui ont été refusées par IRCC ou retirées en raison de l'échec de l'évaluation au

112 *Ibid.*

113 Radio-Canada, « [L'arnaque amoureuse, spécialité de la "mafia africaine"](#) », *Enquête*, 18 septembre 2025.

114 CIMM, [Témoignages](#), 25 septembre 2025, 1605 (Larissa Bezo).

115 CIMM, [Témoignages](#), 25 septembre 2025, 1705 (Christian Blanchette, recteur, Université du Québec à Trois-Rivières).

116 CIMM, [Témoignages](#), 23 septembre, 1605 (Aiesha Zafar).



dossier relative à la criminalité. Cela comprend 157 demandes de permis d'études refusées et 21 demandes de prolongation refusées¹¹⁷.

En date de septembre 2025, Aiesha Zafar a confirmé que toutes les provinces appuient le nouveau régime de conformité des étudiants étrangers, et qu'IRCC « [travaille] actuellement avec la province de Québec » pour intégrer les EED dans cette province. Au sujet des données de conformité pour le printemps 2025, IRCC a confirmé au Comité que « 91 % des étudiants étaient inscrits dans un établissement et le fréquentaient, et 8 % ne respectaient pas potentiellement les conditions de leur permis¹¹⁸ ». La représentante d'IRCC a également indiqué que le Ministère mène environ 2 000 enquêtes par année pour les 8 % d'étudiants qui ne respectent potentiellement pas les conditions de permis¹¹⁹.

Finalement, Aiesha Zafar a fait valoir que depuis que les lettres d'acceptation sont vérifiées, plus de 14 000 lettres potentiellement frauduleuses ont été identifiées. Elle a indiqué ce qui suit :

Lorsque nous examinons 14 000 lettres d'acceptation qui sont peut-être frauduleuses, nous nous appuyons sur les données et nous regardons les indicateurs dans chacune des demandes. Nous essayons de relever une constante qui dénoterait une fraude à grande échelle ou des tentatives faites par des individus pour contourner le programme. Nous produisons ensuite des rapports ou d'autres types de documentation destinés aux agents pour que ces derniers se mettent à surveiller ces éléments¹²⁰.

Compte tenu des révélations du reportage d'*Enquête* sur l'utilisation abusive flagrante du Programme des étudiants étrangers pour commettre des crimes au Canada, le Comité soutient que les contrôles, le programme de conformité et les vérifications des lettres d'acceptation sont insuffisants. Le Comité souligne que ces révélations doivent être examinées de plus près.

Pour améliorer l'efficacité et l'efficience du programme de vérification des lettres d'acceptation, le Comité recommande :

117 IRCC, *CIMM 3.4 – Permis d'études retirés ou refusés pour cause de criminalité*, 23 septembre 2025.

118 CIMM, *Témoignages*, 23 septembre, 1600 (Aiesha Zafar); IRCC, *CIMM – Étudiants étrangers – 21 octobre 2025*, 21 octobre 2025.

119 CIMM, *Témoignages*, 23 septembre, 1600 (Aiesha Zafar).

120 *Ibid.*, 1620.

Mise en place de vérifications aléatoires et de sanctions claires pour les établissements d'enseignement désignés

Recommandation 2

Qu'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada mette en place des vérifications aléatoires pour les établissements d'enseignement désignés et des sanctions claires pour les établissements d'enseignement désignés qui délivrent des documents trompeurs.

Vulnérabilités du Programme des étudiants étrangers pour faciliter la présentation de demandes d'asile

Le reportage d'*Enquête* soutenait également que certains consultants en immigration pourraient conseiller à des ressortissants étrangers d'utiliser le Programme des étudiants étrangers comme moyen de présenter une demande d'asile au Canada, plutôt que pour étudier. Romain Schué, un journaliste d'*Enquête* qui s'est rendu à Abidjan, en Côte d'Ivoire, a visité un bureau de consultation en immigration et s'est aperçu qu'il y avait des panneaux à l'extérieur avec les logos et les noms d'écoles canadiennes, notamment le Cégep Limoilou, l'Université du Québec à Montréal et l'Université d'Ottawa. Un complice sous le couvert de l'anonymat a demandé au consultant s'il était possible de se rendre au Canada sans avoir l'intention de poursuivre des études. Le consultant lui a recommandé de présenter une demande « sous le couvert des études » et a ajouté que cela fonctionnait mieux lorsque le client était dans la vingtaine. Il a également affirmé que la personne pouvait ensuite demander l'asile pour pouvoir rester au Canada sans avoir à étudier, et qu'agir de la sorte n'était pas trop risqué¹²¹.

Selon de l'information fournie au Comité par IRCC, les principales nationalités des ressortissants qui ont présenté une demande d'asile avec un permis d'études ou une prolongation de permis d'études en 2024 était l'Inde (4 256), suivie du Nigéria (2 630) et de la République de Guinée (1 959). En 2025, les principales nationalités des ressortissants qui ont présenté une demande d'asile avec un permis d'études ou une prolongation de permis d'études étaient l'Inde (3 815), la République de Guinée (1 254) et le Nigéria (1 059). En 2024, la Côte d'Ivoire se trouvait en huitième position sur la liste

121 Radio-Canada, « [L'arnaque amoureuse, spécialité de la "mafia africaine"](#) », *Enquête*, 18 septembre 2025.



avec 673 demandes d'asile avec un permis d'études ou une prolongation de permis d'études, et en cinquième position sur la liste en 2025 avec 752 demandes d'asile¹²².

Dans le but d'éviter que le Programme des étudiants étrangers soit utilisé pour entrer au Canada pour des motifs autres que les études, le Comité recommande :

Instauration de plafonds sur le nombre d'étudiants étrangers provenant de pays où il y a un taux élevé de dépassements de séjour ou de demandes d'asile au Canada

Recommandation 3

Qu'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada instaure des plafonds sur les permis d'études et les prolongations de permis d'études pour les demandes présentées par des ressortissants de pays où il y a un taux élevé de dépassements de séjour ou de demandes d'asile.

Pour veiller à ce que les étudiants étrangers respectent véritablement les exigences en matière de langue pour étudier au Canada, le Comité recommande :

Surveillance plus stricte des exigences en matière de compétences linguistiques

Recommandation 4

Qu'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada surveille plus étroitement les exigences en matière de compétences linguistiques pour la délivrance de permis d'études à des étudiants étrangers.

Protéger les étudiants étrangers contre l'exploitation

Les témoins appuyaient en grande partie les efforts déployés par IRCC pour réduire le nombre d'étudiants étrangers arrivant au Canada et pour renforcer les mécanismes d'intégrité du programme. Toutefois, bon nombre d'entre eux ont réclamé qu'IRCC, les provinces, les territoires et les EED en fassent davantage pour prévenir les risques d'exploitation des étudiants étrangers par des recruteurs étrangers et certains EED. Ils

122 IRCC a fourni des informations supplémentaires concernant les demandeurs d'asile titulaires d'un permis de travail postdiplôme (PTPD): En 2024, les principales nationalités des demandeurs d'asile titulaires d'un PTPD étaient l'Inde (142), l'Iran (66) et le Nigéria (61). En 2025, les principales nationalités des demandeurs d'asile titulaires d'un PTPD étaient l'Inde (246), le Nigéria (128) et l'Iran (33). IRCC, *CIMM 3.1 – Nationalités des demandeurs d'asile : Réponse d'IRCC à une demande d'information présentée par le Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration le 23 septembre 2025*, 23 septembre 2025.

ont notamment suggéré d’apporter des changements structurels à la façon dont le Canada attire et retient des étudiants étrangers¹²³.

Fausse promesse de résidence permanente

Les fausses promesses de résidence permanente faites aux étudiants étrangers les rendent plus vulnérables à l’exploitation une fois arrivés au Canada. Depuis les récentes réformes, les étudiants étrangers et les détenteurs d’un PTPD conservent souvent un statut temporaire pendant de longues périodes pour avoir la chance de devenir résidents permanents. Comme Lisa Brunner l’a expliqué :

Les étudiants étrangers ne veulent pas tous rester au Canada après avoir obtenu leur diplôme, mais bon nombre d’entre eux le souhaitent [...]. Dans le système actuel, si on veut en arriver là, les étudiants doivent vivre dans l’incertitude pendant des années avant de savoir s’ils pourront rester pour de bon. Un segment de notre société reste vulnérable à l’exploitation, avec des recours limités ou une représentation politique limitée¹²⁴.

Comme l’illustre l’exemple du Collège Conestoga, ces étudiants peuvent être plus susceptibles d’accepter des logements, des cours et un travail en deçà des normes dans l’espoir d’obtenir une des places de résidents permanents, dont le nombre est en diminution constante.

Ceux qui sont arrivés au Canada juste avant les réformes de 2024 se trouvent dans une situation particulièrement difficile parce que le nombre de places allouées aux différents programmes et voies a diminué depuis leur arrivée au Canada. Comme André Côté l’a indiqué :

[L]e problème est toute cette vague d’étudiants arrivés pendant le boom d’inscriptions et que les règles du jeu ont changé pendant qu’ils étaient ici. Peut-être qu’ils en étaient à la fin de leurs études ou peut-être qu’ils avaient déjà fait des études supérieures et détenaient un permis de travail postdiplôme, compte tenu de certains signaux sur l’orientation de notre système d’immigration, mais cela a changé assez brusquement¹²⁵.

Pour alléger les difficultés de cette cohorte et « atténuer les risques de précarité », Lisa Brunner a recommandé qu’IRCC accorde la priorité, pour la résidence permanente, à un plus grand pourcentage de résidents temporaires qui sont déjà au Canada. Elle a ajouté

123 CIMM, *Témoignages*, 9 octobre 2025, 1540 (Rob Kristofferson); CIMM, *Témoignages*, 9 octobre 2025, 1635 (Lisa Brunner).

124 CIMM, *Témoignages*, 9 octobre 2025, 1635 (Lisa Brunner).

125 CIMM, *Témoignages*, 25 septembre 2025, 1620 (André Côté).



que cela contribuerait à l'objectif de ramener à 5 % la population de résidents temporaires au Canada¹²⁶. De façon plus générale, elle a conseillé de limiter l'inscription des étudiants étrangers principalement aux établissements publics accrédités¹²⁷. Elle a également soutenu que « le parcours des étudiants étrangers vers la résidence permanente doit être prévisible et clairement expliqué afin que les étudiants aient des attentes fondées et puissent faire des choix éclairés¹²⁸ ».

Dans le but de favoriser la transparence auprès des étudiants étrangers en ce qui concerne leurs options en vue de l'obtention de la résidence permanente, le Comité recommande :

Rédaction des règles et des attentes relatives au Programme des étudiants étrangers en langage simple

Recommandation 5

Qu'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, avec les provinces et les territoires, publie en langage clair et simple les règles et les attentes à l'égard des étudiants étrangers potentiels et des Canadiens, y compris les mesures d'intégrité et les attentes en matière de logement et de soutien, et précise que les voies d'accès à l'immigration sont concurrentielles et non garanties; et qu'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada exige que les établissements d'enseignement désignés en informent les étudiants étrangers potentiels.

Changement structurel requis

Comme l'indique la première partie du rapport, des témoins ont établi un lien entre la hausse du nombre d'étudiants étrangers et les effets combinés du sous-financement, des stratégies de recrutement dynamiques et de la dépendance aux étudiants étrangers pour atteindre des objectifs économiques et des objectifs en matière d'immigration. Dans le cadre de la présente étude, des témoins ont fait valoir que ces défis ne sont pas propres au Canada. Roopa Desai Trilokekar, professeure agrégée à la Faculté d'éducation de l'Université de York, a expliqué que l'Australie a été confrontée à bon nombre des mêmes difficultés il y a plus de dix ans :

126 CIMM, *Témoignages*, 9 octobre 2025, 1720 (Lisa Brunner).

127 *Ibid.*

128 *Ibid.*, 1635.

L'Australie a pris des mesures énergiques pour recruter des étudiants étrangers, ce qui a incité ses établissements d'enseignement supérieur à recruter un grand nombre d'étudiants pour répondre à leurs besoins financiers. Ces programmes étudiants étaient reliés à l'immigration. Les résultats de toutes ces stratégies se sont avérés très négatifs. Ils ont créé un déséquilibre et une croissance non réglementée des programmes et des établissements privés. Ce taux de croissance élevé a posé des défis pour les collectivités. Les étudiants chinois et indiens étaient victimes de voies de fait et ils se faisaient exploiter sur le marché du logement et de l'emploi¹²⁹.

De même, Lisa Brunner a soutenu que l'Australie et le Canada souffrent de « problèmes de financement et [de] la commercialisation qui en résulte pour les établissements publics d'enseignement supérieur¹³⁰ ». Dans les deux cas, les étudiants étrangers deviennent vulnérables à l'exploitation parce qu'ils ont été recrutés agressivement afin de répondre à des besoins financiers.

Roopa Desai Trilokekar et Lisa Brunner ont toutes deux présenté l'Allemagne comme un modèle intéressant pour le système canadien des étudiants étrangers. De fait, en Allemagne, il n'y a pas d'incitatif pour attirer un grand nombre d'étudiants étrangers parce que les établissements d'enseignement y sont financés de façon beaucoup plus généreuse¹³¹. Comme M^{me} Brunner l'a indiqué :

[L]es frais de scolarité des étudiants étrangers [en Allemagne] ne sont pas différents de ceux des étudiants allemands. Essentiellement, en Allemagne, le système d'enseignement supérieur est financé de façon beaucoup plus généreuse qu'au Canada. Nous constatons donc que la commercialisation de l'enseignement supérieur a un grand retentissement. Si nous avions plus de possibilités de financement pour l'enseignement supérieur, certains problèmes s'atténueraient. Bien sûr, il faudrait aussi une réglementation¹³².

Dans le système allemand, la stabilité du financement de l'éducation supérieure a permis au pays de voir les étudiants étrangers d'abord et avant tout comme des étudiants, et puis ensuite en rapport avec une panoplie d'autres objectifs, comme celui d'encourager l'immigration et répondre à des besoins précis en travailleurs hautement qualifiés¹³³.

129 CIMM, [Témoignages](#), 9 octobre 2025, 1535 (Roopa Desai Trilokekar, professeure agrégée, Faculté d'éducation, York University).

130 CIMM, [Témoignages](#), 9 octobre 2025, 1645 (Lisa Brunner).

131 CIMM, [Témoignages](#), 9 octobre 2025, 1625 (Roopa Desai Trilokekar); CIMM, [Témoignages](#), 9 octobre 2025, 1645 (Lisa Brunner).

132 CIMM, [Témoignages](#), 9 octobre 2025, 1645 (Lisa Brunner).

133 *Ibid.*, 1645, 1650; CIMM, [Témoignages](#), 9 octobre 2025, 1625 (Roopa Desai Trilokekar).



Roopa Desai Trilokekar a recommandé de séparer le dossier de l'éducation internationale et celui de l'immigration et des politiques économiques : « En reliant ces objectifs stratégiques, nous avons envoyé des messages contradictoires sur les raisons pour lesquelles les étudiants étrangers devraient venir étudier au Canada et pour lesquelles nous désirons les accueillir¹³⁴. » Lisa Brunner a recommandé que le gouvernement du Canada reconnaisse « le recrutement et l'établissement des étudiants étrangers comme une forme distincte de migration [combinée] » et vise une « planification placée sous le signe de l'avenir, de la collaboration et de la pensée systémique¹³⁵ ». Elle a souligné à quel point la collaboration est importante « en ce moment, car le réseau d'enseignement supérieur constitue un mécanisme de recrutement économique des immigrants en pleine croissance dans de nombreux pays de l'OCDE ». Elle a ajouté qu'« [a]vant longtemps, peut-être, le gouvernement fédéral canadien aura du mal à attirer des étudiants étrangers comme immigrants¹³⁶ ».

André Côté a soutenu qu'il fallait « recentrer nos efforts sur l'éducation internationale [...] pour attirer les talents à l'intérieur d'un système plus petit, mais meilleur¹³⁷ ». De même, Lisa Brunner a recommandé que le programme Étudier pour m'y établir du Canada atlantique¹³⁸ et le Programme pilote pour les étudiants dans les communautés francophones en situation minoritaire¹³⁹ soient envisagés comme des modèles possibles pour une nouvelle voie d'accès plus ciblée à la résidence permanente :

[C]ompte tenu de l'abaissement des objectifs en matière de permis d'études, le Canada devrait bien réfléchir aux étudiants étrangers auxquels il doit accorder la priorité et à la façon dont nous les appuyons. Il faudrait évaluer des initiatives adaptées comme le programme Étudier pour m'y établir qui est offert au Canada atlantique et [...] le projet pilote pour les étudiants des communautés francophones en situation minoritaire, qui est lié à des objectifs stratégiques plus généraux comme le maintien dans des régions ciblées¹⁴⁰.

Dans un mémoire soumis au Comité, l'Association canadienne des professeures et professeurs d'université a recommandé que les ministères fédéraux « [accréditent] les

134 CIMM, *Témoignages*, 9 octobre 2025, 1535 (Roopa Desai Trilokekar).

135 CIMM, *Témoignages*, 9 octobre 2025, 1635 (Lisa Brunner).

136 *Ibid.*

137 CIMM, *Témoignages*, 25 septembre 2025, 1545 (André Côté).

138 Gouvernement du Canada, *Programme Étudier pour m'y établir*.

139 Gouvernement du Canada, *Programme pilote pour les étudiants dans les communautés francophones en situation minoritaire : Voie d'accès à la résidence permanente*.

140 CIMM, *Témoignages*, 9 octobre 2025, 1635 (Lisa Brunner).

agents de recrutement afin de prévenir l'exploitation¹⁴¹ ». World Education Services a recommandé d'interdire les « écarts démesurés entre les droits de scolarité des étudiants canadiens et ceux des étudiants étrangers¹⁴² ».

Accroître le soutien aux étudiants et les responsabilités des établissements d'enseignement désignés

Des témoins ont souligné le rôle que les EED devraient jouer pour promouvoir la sécurité et le bien-être des étudiants sur les campus et hors des campus. Lisa Brunner a fait valoir que de nombreux établissements canadiens offrent des services importants aux étudiants étrangers « qui pourraient être mieux soutenus ». Elle a expliqué que les établissements d'enseignement supérieur jouent un rôle important en offrant ces services, « qui sont essentiellement des services d'aide à l'établissement des étudiants [...]. Il pourrait y avoir une coordination et une réglementation de ces services pour assurer l'uniformité et faire en sorte que les étudiants puissent s'épanouir pendant qu'ils sont chez nous¹⁴³. »

Roopa Desai Trilokekar a aussi mentionné que l'Allemagne a plusieurs initiatives locales que le Canada devrait envisager, de même que des mécanismes de protection pour les étudiants étrangers qui cherchent un emploi, de sorte qu'ils ne soient pas exploités¹⁴⁴. À ce sujet, elle a donné l'exemple du nouveau code de pratique de la Nouvelle-Zélande. Le [*Code de conduite de 2021 sur l'éducation \(soins pastoraux d'étudiants tertiaires et étrangers\)*](#) précise ce que les établissements d'enseignement doivent faire pour garantir la santé et le bien-être des étudiants étrangers¹⁴⁵.

Parmi d'autres recommandations, Rob Kristofferson a soutenu que toute augmentation par IRCC du nombre d'étudiants étrangers dans le cadre du plafond sur les permis d'études « devrait être liée à la disponibilité des logements et des services aux étudiants. Les universités devraient démontrer qu'elles sont en mesure de fournir ces soutiens¹⁴⁶. » Lisa Brunner a réclamé que des points de référence soient établis parce qu'il « existe pour l'heure une disparité importante entre les pratiques des établissements et celles

141 Association canadienne des professeures et professeurs d'université, [*Étude sur le programme des étudiants étrangers et les permis d'étude*](#), mémoire soumis au comité CIMM, octobre 2025, p. 3.

142 World Education Services, [*Programme des étudiants étrangers et permis d'études*](#), mémoire soumis au comité CIMM, 1^{er} octobre 2025, p. 3.

143 CIMM, [*Témoignages*](#), 9 octobre 2025, 1650 (Lisa Brunner).

144 CIMM, [*Témoignages*](#), 9 octobre 2025, 1625 (Roopa Desai Trilokekar).

145 *Ibid.* Pour de plus amples renseignements, voir Nouvelle-Zélande, [*Understanding the Code for International Learners in New Zealand*](#).

146 CIMM, [*Témoignages*](#), 9 octobre 2025, 1540 (Rob Kristofferson).



des provinces ». Ces points de référence devraient être établis en tenant compte de questions comme celles-ci :

[Q]uelle proportion des revenus provenant des frais de scolarité des étudiants étrangers de chaque établissement est consacrée à la construction de logements et services de soutien pour les étudiants étrangers? Les mécanismes provinciaux et territoriaux d'assurance de la qualité régissant les établissements d'enseignement désignés sont-ils suffisants¹⁴⁷?

Régler les surcorrections dans l'inscription des étudiants étrangers

Essentiellement, le plafond et les réformes connexes réduisent les inscriptions dans les EED au-delà des cibles d'allocation provinciales et territoriales parce qu'ils nuisent à la réputation du Programme des étudiants étrangers du Canada. Le programme canadien fait concurrence aux programmes d'autres pays pour attirer des étudiants étrangers. Depuis l'instauration du plafond de 2024 sur les demandes de permis d'études et la mise en œuvre des autres réformes, bon nombre de ces étudiants se sont tournés vers d'autres pays. Dans certains cas, ils ont évité les établissements canadiens en plus grand nombre que ce qui était visé par les plafonds provinciaux et territoriaux sur les demandes de permis d'études.

Réputation entachée

Des témoins ont expliqué à quel point la baisse rapide du nombre de permis d'études, de permis de travail postdiplôme et de résidences permanentes, de même que les changements apportés aux règles du Programme des étudiants étrangers, ont été frustrants pour les étudiants étrangers au Canada, qui ont communiqué leurs opinions à d'autres personnes dans leur pays d'origine. André Côté a illustré cette situation en donnant un exemple : « En Inde [...] sur les babillards de Reddit, des gens disaient littéralement que le Canada leur avait coupé l'herbe sous le pied. Cela va laisser des traces pendant longtemps¹⁴⁸. » En faisant la promotion pendant des années de l'accueil réservé aux étudiants étrangers au Canada, de même que des voies d'accès aux permis de travail et à la résidence permanente, puis en changeant les règles, IRCC a trahi les attentes de nombreux étudiants étrangers déjà au pays. Bon nombre de ces étudiants ont consacré beaucoup de temps et d'énergie en vue de poursuivre leurs études et

147 CIMM, [Témoignages](#), 9 octobre 2025, 1635 (Lisa Brunner).

148 CIMM, [Témoignages](#), 25 septembre 2025, 1620 (André Côté).

d'obtenir la résidence ici, au Canada¹⁴⁹. Ce changement rapide leur a donné l'impression que le Canada n'était pas digne de confiance.

Le fait que le gouvernement fédéral a critiqué les collèges a également entaché la réputation du Programme des étudiants étrangers. Les cibles les plus visibles des réformes d'IRCC ont été les collèges privés, qui ont dans certains cas connu une hausse rapide de leurs populations d'étudiants étrangers et offert des programmes de piètre qualité. Or, cette critique de certains collèges a eu une incidence sur la réputation de tous les EED du Canada. Larissa Bezo a fait référence à un commentaire formulé en décembre 2023 par Marc Miller, qui était alors ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté, alors qu'il envisageait d'instaurer le plafond sur le nombre de permis d'études. M^{me} Bezo a expliqué ceci : « On ne peut pas parler d'« usines à diplômes » sans porter atteinte à l'idée qu'on se fait de la qualité du système d'enseignement canadien¹⁵⁰. »

De manière plus générale, le plafond et les critiques du gouvernement à l'endroit de l'intégrité du programme ont eu une incidence sur la perception des Canadiens à l'égard des étudiants étrangers, de même que sur la perception des étudiants à l'égard de l'accueil des étudiants étrangers au Canada. Larissa Bezo a ajouté que « [d]epuis 18 à 20 mois, nous sommes témoins d'un nombre considérable de propos stigmatisants et de blâmes dirigés contre les étudiants étrangers qui ont choisi de venir étudier dans nos établissements¹⁵¹ ». Des témoins ont soutenu que cette rhétorique a non seulement entaché la réputation du Canada à l'étranger, mais également fait en sorte que certains étudiants étrangers ne se sont pas sentis les bienvenus au Canada, voire en danger¹⁵². Comme Robert Asselin l'a souligné : « Lorsque mes recteurs voyagent à l'étranger, ils constatent que le message que nous avons envoyé est très négatif : “Ne venez pas au Canada, nous ne voulons pas de vous ici.” C'est très dommageable¹⁵³. » En se tournant vers l'avenir, Roopa Desai Trilokekar a fait valoir que la confiance des étudiants étrangers et leurs bonnes impressions du Canada sont des formes de « puissance discrète » que le pays ne devrait pas négliger parce qu'« une fois rentrés dans leurs pays, ou quand ils iront occuper des postes importants dans d'autres

149 CIMM, *Témoignages*, 9 octobre 2025, 1720 (Lisa Brunner).

150 CIMM, *Témoignages*, 25 septembre 2025, 1605 (Larissa Bezo); « [Federal government hikes income requirement for foreign students, targets 'puppy mill' schools](#) », *CBC News*, 7 décembre 2023.

151 CIMM, *Témoignages*, 25 septembre 2025, 1530 (Larissa Bezo).

152 *Ibid.*; CIMM, *Témoignages*, 25 septembre 2025, 1725 (Robert Asselin); CIMM, *Témoignages*, 9 octobre 2025, 1710 (Lisa Brunner); CIMM, *Témoignages*, 9 octobre 2025, 1535 (Roopa Desai Trilokekar).

153 CIMM, *Témoignages*, 25 septembre 2025, 1725 (Robert Asselin).



pays, nos étudiants étrangers deviendront les ambassadeurs de l'avenir du Canada et de ses intérêts¹⁵⁴ ».

Baisse des inscriptions

Les dommages causés à la réputation des EED du Canada et à celle des étudiants étrangers au Canada ont eu d'autres conséquences. Des témoins ont souligné que l'instauration du plafond et les réformes connexes ont décimé les inscriptions d'étudiants étrangers, et, par conséquent, la situation financière de bon nombre d'universités, de collèges et d'écoles de formation professionnelle¹⁵⁵. Larissa Bezo a expliqué que « [d]epuis l'automne 2024, les établissements canadiens ont annoncé 35 fermetures, 863 suspensions de programmes et la perte de plus de 10 000 emplois. Et ce n'est que le début¹⁵⁶. » À propos des programmes de formation professionnelle postsecondaire au Québec, Lysiane van der Knaap, directrice générale, Éducation internationale, a indiqué que « [p]lus de 50 % des centres de formation nous disent qu'ils ont connu une baisse du nombre d'admissions de 50 % ou plus¹⁵⁷ ».

Il convient de souligner que ces réductions dépassent les réductions exigées par les cibles et plafonds visant les permis d'études. Selon les données d'IRCC soumises au Comité, le Ministère n'a approuvé que 267 772 nouveaux permis d'études en 2024, même si la cible de demandes approuvées était de 364 000 (tableau 1)¹⁵⁸. Il faut effectuer davantage de recherches pour confirmer l'ampleur de la différence¹⁵⁹, mais le manque à gagner de 100 000 entre la cible de 2024 et les approbations réelles porte à croire que l'objectif est loin d'être atteint. Dans son propre calcul pour 2024 (où 2023 a été utilisé comme

154 CIMM, *Témoignages*, 9 octobre 2025, 1535 (Roopa Desai Trilokekar).

155 CIMM, *Témoignages*, 25 septembre 2025, 1645 (Robert Asselin); CIMM, *Témoignages*, 25 septembre 2025, 1530 (Larissa Bezo); CIMM, *Témoignages*, 25 novembre 2025, 1550 (Lysiane van der Knaap).

156 CIMM, *Témoignages*, 25 septembre 2025, 1530 (Larissa Bezo).

157 CIMM, *Témoignages*, 25 novembre 2025, 1550 (Lysiane van der Knaap).

158 CIMM, *CIMM 3.4 – Permis d'études retirés ou refusés pour cause de criminalité, Réponse d'IRCC à une demande d'information présentée par le Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration le 23 septembre 2025*, 23 septembre 2025.

159 Il est important de noter que les données fournies par IRCC sont « en personnes » et ne comptabilisent pas les demandes multiples d'un même demandeur au cours de la même année, tandis que les cibles et les plafonds sont pour toutes les demandes. Étant donné que les permis d'études sont uniquement délivrés aux étudiants qui étudient au Canada pendant six mois ou plus, et que le total de 267 772 d'IRCC ne comprend pas les prolongations de permis d'études (y compris pour les demandes d'une durée de moins d'un an), le total ne comprend probablement pas les nombreuses acceptations multiples au cours de la même année; des recherches plus poussées à l'aide de données en « demandes seulement » seraient requises pour confirmer cette conclusion.

point de référence), David Agnew a noté « une baisse de 45 % des approbations de permis d'études, ce qui était bien au-delà de la cible fixée par IRCC, soit une réduction de 35 % » par rapport aux niveaux de 2023¹⁶⁰. Au sujet du nombre connexe de demandes traitées en 2024, Darcy Rollins, chef de division, Navitas University Partnerships North America, a indiqué dans un mémoire soumis au Comité que le nombre « [a] diminué de 38 % par rapport à l'année précédente – soit le double de la baisse de 19 % initialement prévue –, ce qui ramène les volumes à des niveaux proches de ceux de 2021¹⁶¹ ».

Les données mensuelles d'IRCC sur les arrivées et les permis délivrés laissent entrevoir une surcorrection encore plus importante par rapport à la cible relative aux demandes de permis d'études pour l'année 2025. IRCC a délivré environ 125 000 permis d'études aux étudiants nouvellement arrivés pendant la première moitié de 2024, mais il n'en a délivré que 36 000 pendant la première moitié de 2025¹⁶². Selon Larissa Bezo, le nombre de demandes dans les universités et les collèges au Canada en 2025 est « en chute libre » et « [c]e n'est pas surprenant, étant donné que le nombre de nouveaux permis d'études a diminué de 70 % entre janvier et juin, ce qui va bien au-delà des objectifs d'IRCC¹⁶³ ». Cette tendance s'est poursuivie pendant le reste de l'année, mais de manière moins marquée. IRCC note que les données mensuelles sur les arrivées sont cycliques, « avec une forte augmentation en décembre et en août chaque année [parce que] la plupart des permis d'études sont délivrés avant le début des semestres d'automne et d'hiver¹⁶⁴ ». IRCC a délivré 79 760 permis aux étudiants arrivés en août 2024, mais le Ministère n'en a délivré que 45 115 aux étudiants arrivés en août 2025, une réduction de 43 %. Comme André Côté l'a indiqué au sujet des projections pour l'ensemble de 2025, « [n]ous avons pu constater que les projections [...] n'atteignent même pas les cibles considérablement réduites » du plafond de 2025¹⁶⁵. IRCC cherchait à diminuer le nombre total de permis d'études de 10 % entre 2024 et 2025, mais la réduction réelle du nombre de permis d'études délivrés à des

160 CIMM, *Témoignages*, 25 septembre 2025, 1730 (David Agnew).

161 Navitas University Partnerships North America, *Mémoire présenté au Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration – Programme des étudiants étrangers et permis d'études*, novembre 2025, p. 1. Selon les données soumises au Comité, IRCC a traité 557 394 demandes en 2021, 867 150 en 2023 et 583 733 en 2024. Il convient de noter que ces chiffres sont « en personnes » et excluent les demandes multiples, et comprennent des demandes qui ne sont pas assujetties au plafond (p. ex., demandes de permis d'études pour les études supérieures). CIMM, *CIMM 3.4 – Permis d'études retirés ou refusés pour cause de criminalité, Réponse d'IRCC à une demande d'information présentée par le Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration le 23 septembre 2025*, 23 septembre 2025.

162 Gouvernement du Canada, « *Nouveaux étudiants arrivés au Canada – Tableau* », Comprendre le nombre d'étudiants et de travailleurs temporaires au Canada.

163 CIMM, *Témoignages*, 25 septembre 2025, 1530 (Larissa Bezo).

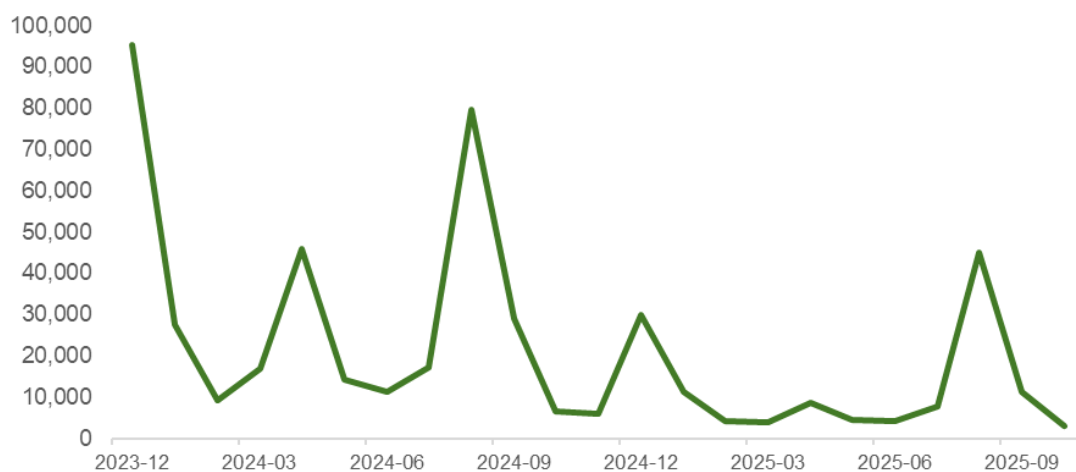
164 Gouvernement du Canada, *Comprendre le nombre d'étudiants et de travailleurs temporaires au Canada*.

165 CIMM, *Témoignages*, 25 septembre 2025, 1620 (André Côté).



étudiants étrangers en 2025 (basée sur les données d'un mois à l'autre) se situait en réalité autour de 70 % pendant certaines périodes et autour de 43 % pendant d'autres périodes. Pour comprendre ces données, il faudrait réaliser plus de recherche sur les cas où de nouveaux permis d'études ont été délivrés à des ressortissants étrangers déjà au Canada (p. ex., dans le cas d'étudiants étrangers ayant besoin d'un nouveau permis lorsqu'ils changent d'EED). Deux ans après l'instauration des plafonds, les changements apportés à la politique en 2024 semblent avoir réduit les demandes de nouveaux permis d'études et les inscriptions beaucoup plus que ce qu'IRCC avait prévu, et beaucoup plus que ce à quoi s'attendaient les provinces, les territoires et les EED.

Figure 3 — Arrivées de nouveaux étudiants au Canada, de décembre 2023 à octobre 2025



Source : Gouvernement du Canada, [Comprendre le nombre d'étudiants et de travailleurs temporaires au Canada](#). Préparée par la Bibliothèque du Parlement.

Les réductions ont également frappé certaines régions plus durement que prévu. Dans les allocations provinciales et territoriales de 2024, on prévoyait que le nombre de demandes calculées par IRCC pour l'Ontario allait entraîner une réduction de 41 % en applications approuvées par rapport à 2023. Le Québec a, pour sa part, obtenu assez de demandes de permis d'études pour possiblement accroître son nombre de demandes approuvées de 10 %¹⁶⁶. Or, deux ans plus tard, Christian Blanchette a signalé une chute des inscriptions et a indiqué que le plafond de demandes n'avait pas été atteint dans des

166 Gouvernement du Canada, [Le ministre Miller fait une déclaration sur la répartition des étudiants étrangers entre les provinces et les territoires](#), 5 avril 2024.

universités du Québec, plutôt qu'un nombre stable ou croissant des inscriptions d'étudiants étrangers.

En avril 2025, l'ensemble des universités québécoises avaient remarqué une baisse de 43 % du nombre de demandes d'admission [...]. Chaque université du Québec se voit imposer une limite maximale quant au pourcentage d'étudiants internationaux qu'elle peut accueillir. L'[Université du Québec à Trois-Rivières] n'a pu atteindre que 36 % de la sienne. Les chiffres que je vois venir de l'ensemble du système semblent pointer vers une moyenne avoisinant les 35 % de la limite imposée¹⁶⁷.

Bref, IRCC cherche à réduire le nombre d'étudiants étrangers dans certaines provinces et certains territoires, et à éviter que les collèges ne dépendent des étudiants étrangers, mais ses politiques ont une incidence plus marquée que prévu sur les inscriptions dans des régions et des établissements d'enseignement à l'échelle du pays. Malgré la formule d'allocation complexe du gouvernement, la politique est trop large et ne tient pas compte des réalités régionales des établissements. Comme Christian Blanchette l'a indiqué, « la situation des étudiants internationaux représente un problème régional pour lequel on a cherché une solution nationale, ce qui a créé une situation tragique pour beaucoup d'universités du pays¹⁶⁸ ». Des universités dans certaines régions (comme le Québec) n'ont en règle générale pas eu de problèmes avec la hausse trop rapide des populations d'étudiants étrangers, ou avec l'offre de logements pour ces étudiants¹⁶⁹, mais le plafond a décimé les inscriptions d'un océan à l'autre.

Bon nombre de témoins ont soutenu que le faible nombre d'étudiants étrangers est un symptôme des dommages causés à la réputation du Canada comme destination internationale privilégiée pour les études¹⁷⁰. Selon Larissa Bezo, même en 2024, l'année où les demandes de permis d'études pour les études supérieures ont été exclues du plafond, « nous avons constaté une baisse importante du nombre de diplômés étrangers s'inscrivant dans nos établissements¹⁷¹ ». Christian Blanchette a indiqué que même s'ils sont confrontés à des défis bien différents de ceux des EED de langue anglaise (et qu'ils ne connaissent généralement pas de problèmes de logement), les établissements de langue française et les inscriptions dans ces établissements ont été touchés par les conversations plus vastes au sujet des pénuries de logements et de la réduction des niveaux d'immigration. Comme il l'a fait valoir, « la Francophonie réagit grandement à la

167 CIMM, *Témoignages*, 25 septembre 2025, 1645 (Christian Blanchette).

168 *Ibid.*

169 *Ibid.*, 1725.

170 *Ibid.*, 1720; CIMM, *Témoignages*, 25 septembre 2025, 1545 (Larissa Bezo); CIMM, *Témoignages*, 25 septembre 2025, 1645 (Robert Asselin).

171 CIMM, *Témoignages*, 25 septembre 2025, 1620 (Larissa Bezo).



rhétorique canadienne¹⁷² ». Peu importe les cibles et les rouages du plafond sur les permis d'études, les effets combinés des changements et des justifications d'IRCC ont fait en sorte que de nombreux étudiants étrangers se sont désintéressés des établissements canadiens et se sont sentis moins les bienvenus. Plusieurs témoins ont recommandé que le Canada envoie davantage de signaux clairs indiquant que le pays souhaite toujours accueillir des étudiants étrangers et accorde de l'importance à ces derniers. Ils ont également recommandé que tous les ordres de gouvernement ainsi que tous les établissements mettent en lumière la valeur de l'éducation au Canada, et que tous les acteurs évitent de tomber dans des rhétoriques anti-immigration qui pourraient exposer les étudiants étrangers présents au Canada à des risques¹⁷³.

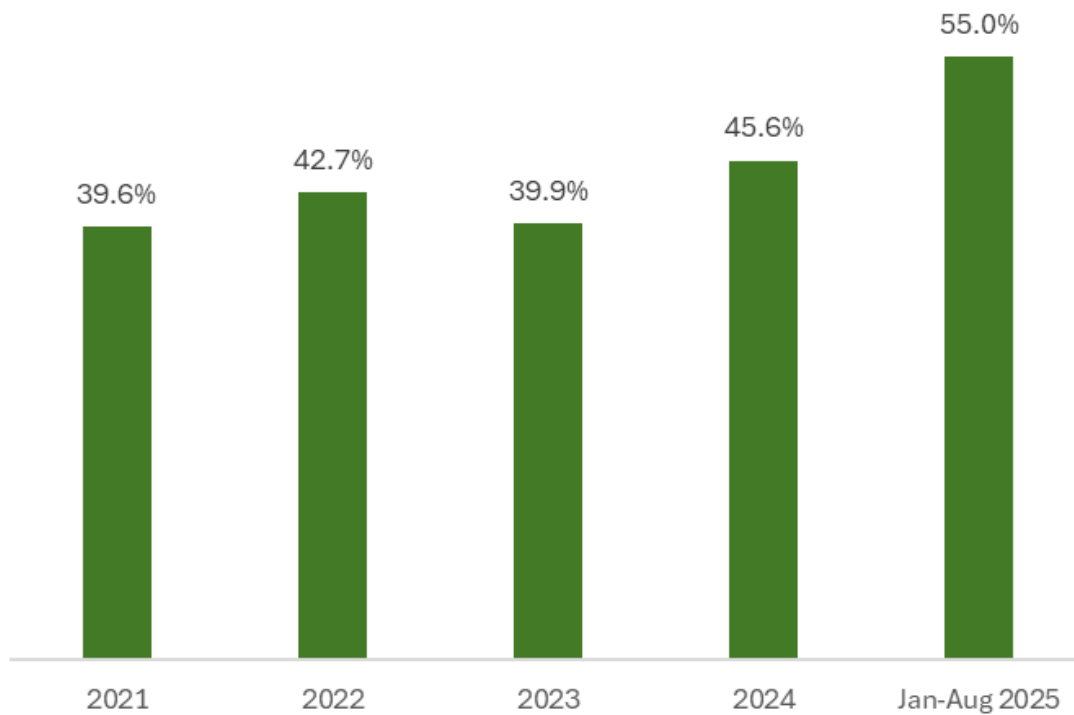
En outre, des témoins ont soutenu que les problèmes liés aux inscriptions et à la réputation du Canada ont été exacerbés par d'autres effets des réformes de 2024, et que tout cela s'est traduit par des taux de refus des demandes plus élevés¹⁷⁴. Ce taux était de 39,9 % pour les demandes traitées en 2023, mais il était de 45,6 % en 2024 et de 55 % en 2025 (figure 4).

172 CIMM, [Témoignages](#), 25 septembre 2025, 1710 (Christian Blanchette).

173 *Ibid.*, 1645; CIMM, [Témoignages](#), 25 septembre 2025, 1530 (Larissa Bezo); CIMM, [Témoignages](#), 25 septembre 2025, 1645 (Robert Asselin); CIMM, [Témoignages](#), 9 octobre 2025, 1650 (Lisa Brunner).

174 CIMM, [Témoignages](#), 25 septembre 2025, 1530 (Larissa Bezo); CIMM, [Témoignages](#), 25 septembre 2025, 1640 (David Agnew).

Figure 4 – Taux de refus, permis d'études y compris les prolongations par décision finale en personnes, de janvier 2021 à août 2025



Source : CIMM, *CIMM 3.4 – Permis d'études retirés ou refusés pour cause de criminalité, Réponse d'IRCC à une demande d'information présentée par le Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration le 23 septembre 2025*. Préparée par la Bibliothèque du Parlement.

Pour donner le temps de s'adapter à tous les acteurs du système des étudiants étrangers, et pour offrir plus de certitude aux étudiants étrangers actuels et potentiels, le Comité recommande aussi :

Consulter les provinces et les territoires au sujet des plans à long terme pour le Programme des étudiants étrangers

Recommandation 6

Qu'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada consulte davantage les provinces et les territoires au sujet des plans à long terme pour le Programme des étudiants étrangers.



Renforcer les initiatives économiques et les initiatives de recherche

En réformant la façon dont le Canada reçoit les étudiants étrangers, cela permettrait non seulement de mieux adapter le système aux besoins des étudiants canadiens, mais également d'attirer des talents étrangers dans les secteurs où ils sont requis. Les effets de la baisse d'inscriptions ont démontré la dépendance économique importante envers les étudiants étrangers, tant pour les établissements d'enseignement que pour notre économie.

Incidence négative sur des projets économiques et des projets de recherche

Dans son rapport de janvier 2025, *Évaluation de l'incidence du Plan des niveaux d'immigration 2025–2027*, le Bureau du directeur parlementaire du budget (BDPB) estimait que les réductions de 2024 des niveaux d'immigration permanente et d'immigration temporaire entre 2025 et 2027 (auxquelles sont liées les cibles relatives aux étudiants étrangers) allaient entraîner une baisse de l'ordre de 37 milliards de dollars du PIB « en moyenne sur les trois prochaines années ». Lors de son témoignage devant le Comité, Caroline Nicol, conseillère-analyste, Bureau du directeur parlementaire du budget, a précisé que le calcul n'isolait pas les effets économiques de la réduction du nombre d'étudiants étrangers¹⁷⁵. Jason Jacques, directeur parlementaire du budget par intérim, a affirmé que le Bureau du directeur parlementaire du budget pouvait produire une telle estimation si le Comité lui demandait de le faire et lui accordait assez de temps¹⁷⁶.

Lors de leurs témoignages, des témoins ont donné une idée des répercussions des plafonds. Larissa Bezo a soutenu que les « changements de politique d'IRCC exercent des pressions énormes sur un secteur qui, en 2024, a contribué pour 38,6 milliards de dollars au PIB du Canada, soit plus de 1,7 % du total¹⁷⁷ ». John Tibbits a fait valoir que « les étudiants étrangers ont ajouté environ 1,6 milliard de dollars au PIB de l'Ontario¹⁷⁸ ». Il a également souligné la menace qui pèse sur l'importante contribution économique que les étudiants étrangers apportent aux économies locales à proximité des EED, tout

175 CIMM, *Témoignages*, 9 octobre 2025, 1655 (Caroline Nicol, conseillère-analyste, Bureau du directeur parlementaire du budget).

176 CIMM, *Témoignages*, 9 octobre 2025, 1700–1705 (Jason Jacques, directeur parlementaire du budget par intérim, Bureau du directeur parlementaire du budget).

177 CIMM, *Témoignages*, 25 septembre 2025, 1530 (Larissa Bezo).

178 CIMM, *Témoignages*, 9 octobre 2025, 1540 (John Tibbits).

comme Lysiane van der Knaap¹⁷⁹. Cela constitue une preuve supplémentaire de la dépendance à long terme des établissements d'enseignement et des économies locales envers les inscriptions d'étudiants étrangers.

En réduisant le nombre d'étudiants étrangers accueillis au Canada afin d'atténuer les pressions connexes actuellement exercées au pays, des effets se sont fait sentir sur l'intention première du Programme des étudiants étrangers : créer le bassin de main-d'œuvre spécialisée nécessaire pour atteindre certains des objectifs du Canada en matière d'économie, de sécurité et de recherche. Robert Asselin a parlé de la réalité des 15 principales universités de recherche du Canada et a noté ce qui suit :

Les programmes d'études supérieures et de doctorat connaissent [...] des réductions importantes, particulièrement en génie, en informatique, en santé et en sciences de la vie. Ce sont précisément ces domaines qui sous-tendent l'économie et la sécurité futures du Canada. Dans les programmes de deuxième cycle en génie informatique, le nombre d'inscriptions a diminué de plus de 20 % en une seule année. C'est le talent dont nous avons besoin pour construire des réacteurs nucléaires, faire progresser la superinformatique de l'intelligence artificielle et renforcer notre base industrielle de défense¹⁸⁰.

Bon nombre des nouvelles priorités économiques du Canada (p. ex., intelligence artificielle, défense) reposent sur la formation et l'expertise des étudiants étrangers des cycles supérieurs, qui s'inscrivent en moins grand nombre en raison du plafond de 2024 sur les demandes d'étudiants diplômés, de même qu'en raison de l'atteinte à la réputation du Programme des étudiants étrangers du Canada.

Ces réductions menacent aussi la capacité de recherche du Canada. Les étudiants diplômés jouent un rôle central en tant qu'assistants de recherche, et la perte de bon nombre d'entre eux « [mine] la capacité de l'écosystème de recherche du Canada d'offrir les découvertes et les innovations dont notre société et nos entreprises dépendent¹⁸¹ ». Christian Blanchette a rappelé que les politiques d'immigration plus restrictives du Canada ne devraient pas compromettre sa capacité d'attirer des étudiants étrangers. M. Blanchette a expliqué que « tout le monde, dans chacun des créneaux de recherche de pointe, a de la difficulté à faire du recrutement de talents » et que même si nous faisons le plein d'étudiants canadiens dans nos universités dans les disciplines de pointe, « il n'y a pas assez de talents au Canada pour combler les besoins de la recherche canadienne financée » dans des domaines comme l'intelligence artificielle ou la

179 *Ibid.*; CIMM, [Témoignages](#), 25 novembre 2025, 1605 (Lysiane van der Knaap).

180 CIMM, [Témoignages](#), 25 septembre 2025, 1645 (Robert Asselin).

181 *Ibid.*, 1645; CIMM, [Témoignages](#), 9 octobre 2025, 1645 (Christian Blanchette).



technologie de l'hydrogène¹⁸². Il a conclu que dans l'ensemble, c'est « le programme de recherche du Canada et le programme de transformation économique du Canada qui sont touchés par la rareté des étudiants internationaux¹⁸³ ». Il a soutenu qu'IRCC devrait accélérer les renouvellements de permis d'études parce qu'il s'agit souvent d'un fardeau pour les étudiants diplômés. Leur permis d'études ne dure que trois ans, mais ils terminent souvent leur programme de doctorat en quatre ans et demi¹⁸⁴. Robert Asselin soutenait lui aussi l'idée d'exempter les étudiants diplômés du plafond sur les demandes de permis d'études¹⁸⁵, un changement annoncé par IRCC pour le plafond de 2026 (tableau 1). Lisa Brunner a recommandé que le Canada stimule l'innovation en mettant l'accent sur le recrutement d'étudiants étrangers dans des programmes de maîtrise et de doctorat basés sur la recherche¹⁸⁶.

Pour contribuer à réparer les torts causés par les réformes de 2024 à la capacité de recherche du Canada, et pour stimuler l'innovation, le Comité recommande :

Accélérer le renouvellement des permis d'études pour les étudiants diplômés

Recommandation 7

Qu'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada accélère le traitement des renouvellements de permis d'études pour les étudiants diplômés.

La baisse du nombre d'étudiants étrangers dans les programmes de formation professionnelle au Québec, de même, mine les efforts déployés par le Canada pour combler les pénuries de main-d'œuvre dans les métiers spécialisés.

Lysiane van der Knaap a expliqué au Comité le système de formation professionnelle propre au Québec.

Le réseau public de la formation professionnelle au Québec est constitué de 174 centres de formation qui offrent plus de 200 programmes dans 21 secteurs à environ 130 000 élèves sur l'ensemble du territoire du Québec. La formation professionnelle est un pilier du système éducatif québécois. Elle existe pour répondre aux besoins de main-d'œuvre de métiers spécialisés¹⁸⁷.

182 *Ibid.*, 1710.

183 *Ibid.*

184 *Ibid.*, 1705.

185 CIMM, *Témoignages*, 25 septembre 2025, 1645 (Robert Asselin).

186 CIMM, *Témoignages*, 9 octobre 2025, 1720 (Lisa Brunner).

187 CIMM, *Témoignages*, 25 novembre 2025, 1540 (Lysiane van der Knaap).

Dans le système québécois, il faut généralement de 615 à 1 800 heures pour terminer un programme de formation professionnelle, qui peut s'accompagner d'une spécialisation plus poussée¹⁸⁸. Lysiane van der Knaap a soutenu que « 80 % des programmes de formation professionnelle mènent à des métiers en déficit de main-d'œuvre », comme des machinistes, des soudeurs, des travailleurs de la construction, et, dans le secteur de la santé, des préposés aux bénéficiaires. Jérôme Carette, directeur des services éducatifs, Secteur des adultes, Centre de services scolaire du Lac-Saint-Jean, Éducation internationale, a affirmé que les 15 programmes de formation professionnelle offerts par le centre de formation d'Alma, au Lac-Saint-Jean, ont des taux de placement de 100 % après l'obtention du diplôme¹⁸⁹. La baisse du nombre d'étudiants étrangers fait en sorte que les programmes de formation « ne [sont] tout simplement plus capables de fournir les diplômés nécessaires pour répondre aux besoins du marché du travail¹⁹⁰ ». Les étudiants étrangers sont essentiels pour pourvoir ces postes. En 2024, ils ne représentaient que 14 % des étudiants en formation professionnelle¹⁹¹, mais ils contribuent néanmoins à maintenir les formations offertes pour tous les étudiants¹⁹².

La baisse de 50 % du nombre d'étudiants étrangers dans les programmes de formation professionnelle a nui à de nombreuses industries québécoises qui dépendent de ces diplômés. Lysiane van der Knaap a souligné que certains des programmes confrontés à des baisses d'inscriptions « sont directement liés aux investissements du gouvernement fédéral actuel, notamment les programmes d'arpentage et de mécanique de véhicules routiers lourds¹⁹³ ». Les programmes de formation professionnelle forment la plupart des travailleurs de la construction nécessaires pour bâtir des maisons et augmenter l'offre de logements¹⁹⁴.

Permis de travail postdiplôme mal adaptés aux réalités régionales

Des témoins ont souligné que les restrictions d'IRCC visant l'admissibilité aux permis de travail postdiplôme (PTPD), qui reposent sur une liste de programme d'études, sont particulièrement dommageables pour les programmes de formation professionnelle et

188 Voir : Gouvernement du Québec, *Étudier en formation professionnelle*.

189 CIMM, *Témoignages*, 25 novembre 2025, 1540 (Jérôme Carette, directeur des services éducatifs, Secteur des adultes, Centre de services scolaire du Lac-Saint-Jean, Éducation internationale).

190 *Ibid.*, 1550.

191 *Ibid.*, 1620.

192 CIMM, *Témoignages*, 25 novembre 2025, 1540 (Lysiane van der Knaap).

193 *Ibid.*

194 *Ibid.*, 1615.



les industries qui en dépendent¹⁹⁵. Lysiane van der Knapp a résumé une série de changements apportés depuis 2024 à la liste des programmes d'études qui permettaient aux étudiants de présenter une demande de PTPD :

Depuis le 1^{er} novembre 2024, l'imposition d'un critère d'admissibilité basé sur le domaine d'étude qui donne accès au permis de travail postdiplôme, ou PTPD, fait que seulement 55 programmes [de la formation professionnelle] sont admissibles au PTPD, alors qu'avant, il y en avait 142. Selon les informations communiquées par IRCC, cette liste pourrait être réduite à 35 programmes au début de l'année 2026. Parmi les programmes non admissibles, plus de 40 mènent à des métiers pour lesquels un besoin de main-d'œuvre est documenté¹⁹⁶.

Selon IRCC, le Ministère choisit des programmes admissibles au PTPD s'il les considère « liés à certains emplois touchés par une pénurie à long terme au Canada¹⁹⁷ ». Le 4 juillet 2025, le gouvernement fédéral a prolongé l'admissibilité (jusqu'au début de 2026) des programmes qui avaient été exclus à la fin de juin 2025¹⁹⁸. Larissa Bezo a appuyé les « derniers rajustements au PTPD », qui permettent selon elle « à nos diplômés d'être [...] prêts à entrer sur le marché du travail¹⁹⁹ ». Selon Lysiane van der Knapp, toutefois, IRCC exclut de plus en plus de l'admissibilité au PTPD des programmes de formation professionnelle dans des secteurs où il y a clairement des pénuries de main-d'œuvre.

Plus précisément, la restriction imposée aux programmes québécois par IRCC, dans le cadre de laquelle seuls les programmes comptant au moins 900 heures d'études sont admissibles au PTPD, exclut les étudiants des programmes plus courts dans des secteurs néanmoins cruciaux pour l'économie, comme la formation des préposés aux bénéficiaires et de nombreux métiers de la construction²⁰⁰. Jérôme Carette a parlé de la formation des préposés aux bénéficiaires, par exemple, et a décrit les défis que doivent

195 *Ibid.*; CIMM, [Témoignages](#), 25 novembre 2025, 1600 (Jérôme Carette).

196 CIMM, [Témoignages](#), 25 novembre 2025, 1540 (Lysiane van der Knaap).

197 Gouvernement du Canada, [Travailler au Canada après l'obtention du diplôme : Critères relatifs au domaine d'études](#). En 2025, par exemple, IRCC a mis à jour la liste des programmes afin de tenir compte des priorités en matière d'expérience professionnelle d'Entrée express, un système de points qui permet au gouvernement fédéral d'évaluer les qualifications et l'expérience de nombreux demandeurs de résidence permanente. Gouvernement du Canada, [Le point sur le critère relatif au domaine d'études pour le permis de travail postdiplôme](#), 25 juin 2025.

198 Gouvernement du Canada, [Le point sur le critère relatif au domaine d'études pour le permis de travail postdiplôme](#), 25 juin 2025.

199 CIMM, [Témoignages](#), 25 septembre 2025, 1555 (Larissa Bezo).

200 CIMM, [Témoignages](#), 25 novembre 2025, 1615 (Lysiane van der Knaap); CIMM, [Témoignages](#), 25 novembre 2025, 1600 (Jérôme Carette).

relever les étudiants étrangers pour obtenir un permis de travail dans ce secteur en demande :

La durée de la formation de préposé aux bénéficiaires est de 705 heures et mène à un diplôme d'études professionnelles [...]. Cependant, comme la durée de la formation est de moins de 900 heures, ce programme ne mène pas au permis de travail postdiplôme. Ainsi, l'étudiant étranger qui veut poursuivre son parcours scolaire en travaillant dans une organisation doit suivre un très long chemin administratif avec un permis de travail fermé. [...] Cette restriction de 900 heures a un effet direct sur notre capacité à fournir de la main-d'œuvre aux entreprises de services de notre région²⁰¹.

Lysiane van der Knapp a soutenu que lorsqu'il établit les critères d'admissibilité au PTPD, IRCC devrait reconnaître les contributions des étudiants étrangers des écoles de formation professionnelle au même titre que celles des diplômés des universités, qui ne sont pas assujettis à des restrictions en fonction de leur programme et des pénuries de main-d'œuvre. Comme elle l'a souligné, « on a besoin d'ingénieurs et de médecins au Québec et au Canada, oui, mais comment fait-on fonctionner un hôpital sans les infirmières auxiliaires et les préposés aux bénéficiaires²⁰²? ». Elle a recommandé qu'IRCC revoie le critère relatif au programme d'études, y compris le seuil de 900 heures pour la durée du programme, de sorte que ce critère corresponde davantage aux pénuries nationales et provinciales de main-d'œuvre documentées²⁰³. Elle a également soutenu que les fonctionnaires d'IRCC devraient se renseigner à propos des programmes de formation professionnelle propres au Québec parce que ces fonctionnaires rejettent parfois des demandes autrement admissibles ou commettent des erreurs administratives²⁰⁴.

Il faudra des données exactes pour garantir l'adéquation entre les pénuries de main-d'œuvre et les critères du PTPD. Lysiane van der Knapp a parlé de nombreuses reprises des données du gouvernement du Québec sur les pénuries de main-d'œuvre et a mis en lumière le travail et les données de la Commission des partenaires du marché du travail²⁰⁵, une organisation gouvernementale québécoise réunissant des représentants du marché du travail du Québec. La Commission vise à assurer l'adéquation entre l'offre de formation, les compétences de la main-d'œuvre et les

201 CIMM, [Témoignages](#), 25 novembre 2025, 1600 (Jérôme Carette).

202 CIMM, [Témoignages](#), 25 novembre 2025, 1605 (Lysiane van der Knaap).

203 *Ibid.*, 1615.

204 *Ibid.*

205 *Ibid.*, 1540, 1630. Elle a souligné, en particulier, Gouvernement du Québec, [État d'équilibre du marché du travail à court et moyen termes : diagnostics pour 516 professions](#), 2024.



besoins du marché du travail²⁰⁶. Au sujet de la modification des critères d'admissibilité au PTPD et de l'instauration du plafond sur le nombre d'étudiants diplômés, André Côté a recommandé qu'IRCC s'en remette aux provinces et aux territoires, qui sont mieux placés pour comprendre les besoins locaux et régionaux et les gérer, ou qu'IRCC élimine complètement ces réformes :

Essentiellement, à IRCC, vous imposez en quelque sorte une liste de 1 000 programmes. [...] La vraie question est de savoir si c'est quelque chose que le gouvernement fédéral devrait faire. Il y a également eu des changements pour les étudiants diplômés, notamment le plafond [...]. En termes simples, ce sont des domaines dans lesquels IRCC n'est pas bien équipé pour intervenir. Cela empiète sur les compétences provinciales. Pour nous, il est préférable d'éliminer cette mesure ou de la déléguer aux provinces et aux territoires²⁰⁷.

De même, David Agnew a soutenu qu'IRCC doit consulter tous les intervenants institutionnels, c'est-à-dire les gouvernements provinciaux, territoriaux, locaux et régionaux, le milieu des affaires et les EED, parce que « [l]es compétences recherchées varient énormément selon la région²⁰⁸ ». En se basant sur son témoignage à propos du PTPD et des données sur le marché du travail, le Comité recommande :

Laisser le soin aux provinces et aux territoires d'analyser les besoins du marché du travail au moment de décider quels programmes d'études sont admissibles au permis de travail postdiplôme

Recommandation 8

Qu'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada laisse le soin aux provinces et aux territoires d'analyser les besoins du marché du travail lors de l'établissement de la liste des programmes d'études admissibles au permis de travail postdiplôme.

QUATRIÈME PARTIE : VERS UN PLUS PETIT SYSTÈME, MAIS MEILLEUR

En fin de compte, le gouvernement fédéral doit changer la façon dont il aborde les problèmes liés au Programme des étudiants étrangers du Canada, notamment la façon dont il collabore avec les autres intervenants et la façon dont il recueille des données et les utilise pour régler les problèmes. De nombreux témoins appuyaient la diminution du

206 Gouvernement du Québec, *La CPMT en bref*.

207 CIMM, *Témoignages*, 25 septembre 2025, 1545 (André Côté).

208 CIMM, *Témoignages*, 25 septembre 2025, 1640 (David Agnew).

nombre d'étudiants étrangers et le renforcement de la sécurité et de l'intégrité du programme. Parallèlement, ils soutenaient que les réformes avaient été trop musclées, avaient touché les établissements d'enseignement désignés (EED) de façon uniforme sans tenir compte des différences quant aux types d'établissements (p. ex., université, collège, école de formation professionnelle) et ne prévoyaient pas les solutions clés nécessaires pour répondre aux besoins du Canada en matière d'immigration et d'éducation, de même qu'à ses besoins économiques.

Alex Usher a déclaré ce qui suit au sujet des nombreux problèmes qui ont mené au nombre sans précédent d'étudiants étrangers et aux réformes de 2024 :

Le gouvernement fédéral a fini par ne plus très bien comprendre ce qui se passait, puis a riposté, fait cavalier seul et fait tout ce qu'il a pu pour réduire les chiffres, en comprenant à peine le système dont il assurait la réglementation. Tout cela a évidemment abouti à un véritable fouillis²⁰⁹.

Il a ajouté que les erreurs commises et les solutions requises sont non seulement liées aux politiques qui ont été mises en place, mais également à la façon dont ces politiques ont été élaborées et mises en œuvre par les acteurs du monde de l'éducation et tous les ordres de gouvernement au Canada. Il a ajouté ce qui suit :

Il est certain que l'on peut pointer du doigt certaines politiques concernant certaines mesures qui ont été prises, mais les causes réelles sont que, premièrement, nous sous-investissons dans les systèmes opérationnels et de données, ce qui fait en sorte que les décideurs sont mal informés et que le système dans son ensemble est incertain, et deuxièmement, que nous n'avons presque plus d'appétit pour le fédéralisme de coopération. Il s'agit d'un exemple évident d'une situation où les gouvernements auraient dû se parler, ce qu'ils n'ont pas fait. Ils auraient dû inclure les établissements également. La prise de décisions s'est faite dans des silos étroits²¹⁰.

D'autres témoins ont eux aussi préconisé une plus grande collaboration entre le gouvernement fédéral, les autres ordres de gouvernement et les EED. Par exemple, selon André Côté, « le fédéralisme coopératif est énorme. C'est un système administré conjointement avec les provinces et, surtout, avec des établissements et divers autres intervenants, comme les recruteurs tiers. Il faut donc créer un esprit d'équipe²¹¹. » Étant donné que les défis à relever en ce qui concerne le recrutement d'étudiants étrangers et les besoins du Canada en matière d'immigration sont systémiques et touchent de nombreux domaines (p. ex., immigration, développement économique) et de

209 CIMM, [Témoignages](#), 25 septembre 2025, 1540 (Alex Usher).

210 *Ibid.*

211 CIMM, [Témoignages](#), 25 septembre 2025, 1600 (André Côté).



nombreuses compétences, les solutions doivent mobiliser de manière transparente tous les acteurs clés, y compris les Canadiens et les étudiants étrangers.

De plus, comme Larissa Bezo l'a indiqué, IRCC ne peut agir seul. Le Ministère doit travailler plus étroitement avec les autres ministères et avec les organismes gouvernementaux afin de répondre aux préoccupations liées à l'immigration, à l'économie, à la sécurité et à l'éducation. Selon M^{me} Bezo :

[I]l faut bien comprendre qu'il ne s'agit pas uniquement d'une question d'immigration. La mise en valeur et l'attraction des talents concernent plusieurs ministères et nécessitent une coordination pangouvernementale; Affaires mondiales doit harmoniser les priorités commerciales et diplomatiques, Innovation, Sciences et Développement économique Canada doit définir la politique industrielle et le programme de recherche et d'innovation du Canada, Emploi et Développement social Canada doit veiller à l'harmonisation avec le développement du marché du travail et des ressources humaines, le Secrétariat des affaires intergouvernementales doit assurer la participation des provinces et des territoires, et Sécurité publique Canada doit s'occuper des questions de sécurité²¹².

Comme nous l'avons vu, plusieurs témoins, dont Alex Usher, ont réclamé de meilleures données et ont recommandé un meilleur partage des données entre les institutions, en suivant la méthodologie de l'institution la mieux placée pour recueillir et interpréter un type d'information donné (p. ex., les provinces fourniraient des statistiques sur le travail)²¹³. En se basant sur la rétroaction obtenue par le Bureau canadien de l'éducation internationale lors d'une conférence réunissant 225 organisations et portant sur les réformes de 2024, Larissa Bezo a recommandé que le gouvernement du Canada contribue à la création d'un centre d'excellence pour l'éducation internationale qui « favoriserait l'innovation en matière de politiques, la recherche, le renforcement des capacités et la coordination stratégique dans l'éducation internationale²¹⁴ ». Le plan d'action et rapport sommaire de la conférence décrivait l'initiative plus en détail :

Des données plus complètes sur l'éducation internationale permettront d'éclairer les décisions en matière de politiques et de programmes à l'échelle du secteur et peuvent s'appuyer sur de multiples sources existantes, y compris, mais sans s'y limiter, Statistique Canada, IRCC, AMC, EDSC, les provinces, Guichet-Emplois, le milieu des affaires, etc. Le partage par IRCC de données en temps réel sur les délais de traitement des provinces et des établissements d'enseignement désignés (EED), les données de vérification des lettres d'acceptation et les mises à jour des allocations dans le cadre du

212 CIMM, [Témoignages](#), 25 septembre 2025, 1530 (Larissa Bezo).

213 CIMM, [Témoignages](#), 25 septembre 2025, 1630 (André Côté); CIMM, [Témoignages](#), 25 septembre 2025, 1530 (Larissa Bezo).

214 CIMM, [Témoignages](#), 25 septembre 2025, 1530 (Larissa Bezo).

plafond national réservé aux étudiant.e.s internationaux.ales seront des éléments importants pour l'avenir, de même que les flux de parcours postdiplôme²¹⁵.

Selon ces témoins, pour prendre de meilleures décisions et adopter de meilleures politiques, IRCC doit avoir accès à davantage d'information sur les étudiants étrangers, l'immigration et l'emploi, et partager ces données à plus grande échelle avec des intervenants tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du gouvernement.

En se basant sur cette proposition, le Comité recommande :

Financement d'un centre d'excellence pour l'éducation internationale

Recommandation 9

Qu'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada contribue au financement d'un centre d'excellence pour l'éducation internationale qui recueillerait de l'information pertinente sur les étudiants étrangers auprès de tous les ordres de gouvernement et qui ferait la promotion de la recherche et de l'innovation en matière de politiques auprès des gouvernements et des intervenants du milieu de l'éducation des étudiants étrangers.

Dans le but de mieux comprendre la hausse du nombre d'étudiants étrangers, les réformes de 2024 et les effets de ces réformes, et étant donné que les données sont parfois incomplètes, le Comité donne aussi pour instruction :

Mandater le directeur parlementaire du budget d'analyser le Programme des étudiants étrangers et les plafonds sur les demandes de permis d'études

Recommandation 10

Que le directeur parlementaire du budget entreprenne une analyse exhaustive du Programme des étudiants étrangers, y compris une évaluation des coûts des effets du plafonnement des demandes de permis d'études sur les inscriptions, le logement, la recherche et la croissance économique régionale et nationale.

215 Bureau canadien de l'éducation internationale, [*Plan d'action et rapport sommaire : Dialogue national sur les étudiant.e.s internationaux.ales*](#), p. 5.

ANNEXE A : LISTE DES TÉMOINS

Le tableau ci-dessous présente les témoins qui ont comparu devant le Comité lors des réunions se rapportant au présent rapport. Les transcriptions de toutes les séances publiques reliées à ce rapport sont affichées sur la [page Web du Comité sur cette étude](#).

Organismes et individus	Date	Réunion
Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration Pemi Gill, sous-ministre adjointe, Prestation des services Bronwyn May, directrice générale, Étudiants étrangers Soyoung Park, sous-ministre adjointe, Programmes économiques Aiesha Zafar, sous-ministre adjointe, Intégrité des mouvements migratoires	2025/09/23	3
Bureau canadien de l'éducation internationale Larissa Bezo, présidente et chef de la direction	2025/09/25	4
Higher Education Strategy Associates Alex Usher, président	2025/09/25	4
Seneca Polytechnic David Agnew, président	2025/09/25	4
The Dais at Toronto Metropolitan University André Côté, directeur exécutif	2025/09/25	4
U15 Canada Robert Asselin, chef de la direction	2025/09/25	4
Université du Québec à Trois-Rivières Christian Blanchette, recteur	2025/09/25	4
À titre personnel Lisa Brunner, chercheuse postdoctorale, University of British Columbia, Centre d'études sur la migration Roopa Desai Trilokekar, professeure agrégée, Faculté d'éducation, York University	2025/10/09	7

Organismes et individus	Date	Réunion
Bureau du directeur parlementaire du budget Jason Jacques, directeur parlementaire du budget par intérim Caroline Nicol, conseillère-analyste	2025/10/09	7
Conestoga College John Tibbits, président	2025/10/09	7
Union des Associations des Professeurs des Universités de l'Ontario Rob Kristofferson, président	2025/10/09	7
Accueil francophone du Manitoba Bintou Sacko, directrice générale	2025/11/25	14
Éducation internationale Jérôme Carette, directeur des services éducatifs, Secteur des adultes, Centre de services scolaire du Lac-saint-Jean Odile René, conseillère réglementée en immigration pour étudiants étrangers Lysiane van der Knaap, directrice générale	2025/11/25	14

ANNEXE B : LISTE DES MÉMOIRES

Ce qui suit est une liste alphabétique des organisations et des personnes qui ont présenté au Comité des mémoires reliés au présent rapport. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la [page Web du Comité sur cette étude](#).

Association canadienne des professeures et professeurs d'université

Association nationale des collèges de carrières

Informatique Canada

Langues Canada

Navitas partenariats universitaires Amérique du Nord

Universités Canada

World Education Services

DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

Conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale au présent rapport.

Un exemplaire des *procès-verbaux* pertinents (réunions n^{os} 3, 4, 7, 14, 18, 22, 24 et 26) est déposé.

Respectueusement soumis,

La présidente,
Julie Dzerowicz

Opinion complémentaire au Rapport sur les étudiants internationaux Membres libéraux du Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration

Les membres libéraux du Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration souscrivent en grande partie au rapport adopté par le Comité à la suite de son étude des modifications apportées par le gouvernement au Programme des étudiants internationaux.

Nous souhaitons affirmer que les étudiants internationaux constituent une composante importante de la société canadienne et du système d'éducation du Canada. Leurs perspectives diverses et uniques contribuent à la réussite des étudiants locaux et renforcent notre système d'éducation. La plupart des étudiants internationaux viennent au Canada dans un but légitime d'études et de perfectionnement personnel, et un trop grand nombre d'entre eux ont été exploités par des acteurs peu scrupuleux. Les étudiants eux-mêmes ne devraient pas être tenus responsables des agissements de ces acteurs malveillants ni servir de boucs émissaires pour des enjeux sociétaux plus larges.

Il est essentiel de veiller à ce que les étudiants internationaux ne soient pas tenus responsables de la pénurie de logements ni des pressions exercées sur d'autres services. Le Canada est confronté à un problème de logement depuis 30 ans en raison d'un manque d'investissements de la part des gouvernements successifs aux trois ordres. L'augmentation importante du nombre de permis d'études délivrés à des niveaux sans précédent a exacerbé la situation sans en être la cause.

Nous souhaitons également attirer l'attention sur la nature multi-juridictionnelle du Programme des étudiants internationaux. Alors que le gouvernement fédéral administre le système d'immigration et délivre des permis d'études aux demandeurs qualifiés titulaires d'une offre d'admission valide d'un établissement d'enseignement désigné (EED), les provinces ont la compétence constitutionnelle en matière d'enseignement postsecondaire ainsi que la responsabilité de réglementer et de veiller à ce que les EED offrent une expérience éducative de qualité.

Comme le souligne le rapport, la décision du gouvernement fédéral de mettre en œuvre un plafond des permis d'études s'inscrivait dans un contexte d'augmentation non viable du nombre d'étudiants internationaux admis par les EED, particulièrement dans la province de l'Ontario.

Avant l'instauration du plafond, le gouvernement fédéral était tenu de traiter toutes les demandes présentées par des étudiants potentiels titulaires d'une offre d'admission valide d'un EED, pourvu qu'ils satisfassent aux exigences de sécurité et démontrent leur capacité à financer leurs études.

Soyoung Park, sous-ministre adjointe, Programmes économiques à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, a déclaré au Comité : « Il relève de la compétence des provinces et des territoires de déterminer quels établissements sont désignés. Ils exercent l'autorité ultime sur le secteur de l'éducation. »¹

Le Comité a entendu que le sous-financement provincial a conduit de nombreux EED à dépendre de façon excessive des revenus provenant des étudiants internationaux, ce qui a aggravé la situation et les a incités à admettre plus d'étudiants internationaux que leurs ressources ne le permettaient.

¹ Park, CIMM-3

Cela a été souligné par Alex Usher, président de Higher Education Strategy Associates :

« Des gouvernements provinciaux — principalement, mais pas exclusivement, conservateurs — ont compris que si les établissements pouvaient tirer des revenus de cette politique, les gouvernements canadiens n'auraient pas à subventionner autant les universités et les collèges. Cela convenait très bien, et beaucoup ont agi en conséquence. »²

Des témoins ont également indiqué au Comité que les gels des droits de scolarité imposés par les provinces, en particulier en Ontario, ont maintenu les revenus des universités à un niveau stagnant et, dans certains cas, ont privé les établissements des ressources nécessaires à leur fonctionnement.

Le Dr Rob Kristofferson, de l'Ontario Confederation of University Faculty Associations, a expliqué au Comité que cette situation a incité les établissements à se tourner vers les étudiants internationaux pour compenser la perte de revenus :

« Dans la province de l'Ontario, comme dans d'autres administrations au Canada, les revenus des universités reposent sur une subvention provinciale par étudiant, les droits de scolarité et les revenus provenant des étudiants internationaux, ainsi que sur quelques autres sources mineures. Depuis la crise économique de 2008, la subvention provinciale est essentiellement restée stable. En 2019, le gouvernement provincial a réduit les droits de scolarité de 10 % et les a gelés depuis, dans un contexte de forte inflation. Pour compenser les revenus et assurer leur viabilité, les universités se sont donc, dans une certaine mesure, tournées vers les étudiants internationaux. »³

Par conséquent, nous formulons les recommandations supplémentaires suivantes :

- 1. Que les provinces et les territoires, qui ont la responsabilité constitutionnelle de l'éducation, veillent à ce que les établissements d'enseignement postsecondaire reçoivent un financement adéquat et durable afin d'offrir une expérience éducative de qualité aux étudiants canadiens.**
- 2. Que les provinces et les territoires surveillent étroitement et vérifient les établissements qu'ils désignent comme établissements d'enseignement désignés afin de s'assurer qu'ils offrent une expérience éducative professionnelle et de qualité à tous les étudiants, et qu'ils disposent de ressources suffisantes pour accueillir l'ensemble des étudiants internationaux qu'ils souhaitent admettre.**

² Usher, CIMM-4

³ Kristofferson, CIMM-7

Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration de la Chambre des communes (CIMM)

Étude sur le Programme des étudiants étrangers et les permis d'études

Opinion dissidente de l'opposition officielle du Canada – Parti conservateur du Canada

L'hon. Michelle Rempel Garner, C.P., députée de Calgary Nose Hill

Brad Redekopp, député de Saskatoon-Ouest

Costas Menegakis, député d'Aurora—Oak Ridges—Richmond Hill

Fred Davies, député de Niagara-Sud

Vincent Ho, député de Richmond Hill-Sud

Introduction

Le système d'immigration du Canada doit fonctionner pour les Canadiens. Le Programme des étudiants étrangers constitue une pierre tombale sur la tombe du consensus canadien en matière d'immigration, et ces erreurs ne doivent jamais être répétées. Une fraude massive, le transfert des responsabilités entre les provinces et les intérêts de grandes entreprises cherchant à comprimer les salaires ont conspiré pour créer un vide de responsabilité qui a détruit des possibilités pour les Canadiens tout en enrichissant ceux qui occupent des positions de pouvoir.

Le Comité a étudié cette question en pleine connaissance du fait que les dommages avaient déjà été causés, afin de présenter les faits à la population canadienne et d'assurer un certain degré de reddition de comptes. Ce que nous avons constaté, c'est que le problème était profondément enraciné et que, lorsqu'ils ont été interrogés, les principaux acteurs et décideurs impliqués dans ce scandale n'avaient aucune réponse satisfaisante. En fait, ils ont agi dans un intérêt personnel manifeste, avec un mélange d'aveuglement volontaire et en sachant que leurs actions étaient moralement répréhensibles pour les Canadiens et pour les étudiants venant de l'étranger. Pour aggraver la situation, les Canadiens ont été trahis par leur gouvernement et laissés à subir les conséquences.

Nous espérons que ce rapport et ses recommandations serviront de point de repère aux décideurs et aux citoyens préoccupés, afin que ces erreurs ne se reproduisent jamais et que nous puissions ramener la prospérité et la stabilité au Canada.

1. Lier les étudiants étrangers à la disponibilité du logement, à la capacité des soins de santé et à l'emploi

Le Comité a interrogé à maintes reprises des fonctionnaires du ministère de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté du Canada afin de savoir s'ils avaient fourni des conseils au ministre de l'Immigration sur plusieurs enjeux importants. On leur a demandé s'ils avaient formulé des recommandations concernant l'incidence de l'approbation des permis d'études sur le logement, les soins de santé ou les emplois dans les régions concernées. Le Comité n'a pas reçu de réponses claires à ces questions.

Dans le même ordre d'idées, le Comité a appris que les établissements d'enseignement n'avaient pas été consultés par le gouvernement du Canada quant à savoir si l'économie locale pouvait soutenir une augmentation du nombre de permis d'études, en tenant compte de ces trois piliers : le logement, les soins de santé et les emplois. Le Comité a posé cette question au président du Collège Seneca, David Agnew, et au président du Collège Conestoga, John Tibbits. MM. Agnew et Tibbits ont tous deux clairement confirmé que le gouvernement n'avait mené aucune consultation de ce type. MM. Agnew et Tibbits ont également été interrogés, et ont refusé de répondre clairement, à savoir si les établissements, tout en enregistrant des profits records grâce aux étudiants étrangers et en accordant d'importantes rémunérations à leurs dirigeants, assument une quelconque responsabilité financière lorsque les demandeurs ne reçoivent pas des services adéquats. De plus, dans les cas où des demandeurs dépassent la durée de validité de leur visa en présentant des demandes d'asile, ils continuent d'exercer une pression insoutenable sur ces mêmes secteurs.

Selon les témoignages, le gouvernement du Canada semble avoir permis aux établissements d'ignorer des étapes nécessaires et d'assurer une disponibilité adéquate de ces services essentiels aux étudiants étrangers. Le Comité a interrogé le président du Collège Conestoga, M. Tibbits, à la suite de rapports indiquant que l'établissement enregistrait des profits records grâce aux droits de scolarité des étudiants étrangers, alors que ces derniers font la file aux banques alimentaires et aggravent la crise du logement locale. Le président du Collège Seneca, M. Agnew, a également été interrogé à savoir si son établissement assume une quelconque responsabilité à l'égard de ces problèmes. Le Comité n'a pas reçu de réponse claire. M. Tibbits a ensuite confirmé que le gouvernement avait même encouragé son établissement à continuer d'accroître sa population étudiante étrangère, malgré une connaissance généralisée de la surcharge à Conestoga College. Jérôme Carette, directeur des services éducatifs au Centre de services scolaire du Lac-Saint-Jean, a fourni un témoignage démontrant que les régions plus petites, lorsqu'elles prennent le temps d'encadrer et de soutenir leurs étudiants étrangers, peuvent offrir un soutien adéquat à ceux qui fréquentent les établissements dans leur région.

Recommandation 1 : Que le gouvernement du Canada, en collaboration avec les établissements d'enseignement, établisse un plan global visant à lier l'approbation des permis d'études à la disponibilité du logement, à la capacité des soins de santé et aux emplois dans la région visée.

Recommandation 2 : Que le gouvernement du Canada établisse un cadre de responsabilité financière pour les établissements d'enseignement, lié aux demandes d'asile et aux dépassements de visa des étudiants étrangers.

Lorsque le Comité a discuté de rapports indiquant qu'en 2022, des fonctionnaires fédéraux avaient tenté de mettre en garde le ministère de l'Immigration contre la crise imminente du logement, des témoins tels qu'Alex Usher, de Higher Education Strategy Associates, ont confirmé qu'ils avaient également publié des travaux faisant état de cette même crise en 2023. André Côté, de The Dais à l'Université métropolitaine de Toronto, a déclaré n'avoir vu aucune preuve que le gouvernement avait entamé des discussions avec les établissements pour aborder la question du logement à ce moment-là, malgré l'afflux stupéfiant d'étudiants étrangers.

2. Suivi des demandeurs de permis d'études

Les fonctionnaires d'IRCC ont été interrogés au sujet des flux de demandes d'asile provenant de personnes initialement entrées au Canada avec un permis d'études, et à savoir s'ils en assuraient le suivi. On leur a également demandé s'ils suivaient les demandeurs non conformes et les mesures de renvoi émises à l'endroit des titulaires de permis d'études, ou même s'ils savaient où ces personnes se trouvaient au Canada. Enfin, des représentants d'IRCC ont été interrogés sur le nombre de permis d'études retirés en raison d'activités criminelles et à savoir si ces cas étaient suivis. Les membres du Comité ont eu de la difficulté à obtenir des réponses claires à ces questions.

Recommandation 3 : Que le gouvernement du Canada effectue un suivi régulier et précis et fasse rapport au Parlement concernant les demandeurs de permis d'études étrangers qui :

- **présentent une demande d'asile**
- **sont jugés non conformes**
- **font l'objet d'une mesure de renvoi**
- **voient leur permis retiré en raison d'activités criminelles**

Le président du Collège Seneca, David Agnew, a témoigné devant le Comité que, concernant l'afflux de demandes d'asile provenant de titulaires de permis d'études, les discussions avec le gouvernement fédéral n'avaient commencé que lorsque la question est devenue pertinente dans les médias.

3. Renforcer les exigences en matière de compétence linguistique

Le Comité a entendu des témoignages selon lesquels la compétence linguistique constitue un problème majeur au sein des établissements postsecondaires canadiens et du Programme des étudiants étrangers. La nécessité d'une solide maîtrise de l'anglais ou du français est essentielle pour garantir un environnement d'apprentissage équitable à tous les participants à l'enseignement postsecondaire canadien. Alex Usher, président de la Higher Education Strategy Association, a indiqué que les programmes d'affaires sont populaires en raison du fait qu'ils « exigent les niveaux de compétence linguistique les plus faibles ».

Recommandation 4 : Que le gouvernement du Canada fasse respecter des exigences en matière de compétence linguistique afin d'admettre des demandeurs de permis d'études étrangers ayant le plus grand potentiel de réussite et de contribution à la société canadienne.

4. Examiner et suivre les demandeurs provenant de pays présentant un taux élevé de non-conformité ou de demandes d'asile frauduleuses

Le Comité a reçu des témoignages indiquant que certains pays présentent des taux élevés d'étudiants étrangers qui dépassent la durée de leur permis, présentent des demandes d'asile ou voient leur permis retiré, comparativement à d'autres. Il est essentiel de traiter ces tendances et de veiller à ce que les permis d'études soient délivrés de manière responsable afin de maintenir la confiance du public dans le système d'immigration et de protéger la crédibilité des établissements postsecondaires du Canada. Aiesha Zafar, sous-ministre adjointe de la Migration et de l'Intégrité à IRCC, a confirmé que la fraude et la non-conformité sont observées de manière disproportionnée dans certains pays d'origine.

De plus, IRCC a fourni des données montrant que les principales nationalités parmi les étudiants étrangers ayant présenté une demande d'asile en 2024 et au début de 2025 comprenaient l'Inde, le Nigéria, la Guinée, le Ghana, l'Iran, la République de Côte d'Ivoire, le Rwanda, le Bangladesh, la République populaire de Chine et la République démocratique du Congo.

Recommandation 5 : Que le gouvernement du Canada examine et suive plus rigoureusement les demandes de permis d'études selon le pays d'origine, notamment celles qui donnent lieu à des demandes d'asile, en veillant à prioriser les demandes légitimes et à écarter les demandes frauduleuses.

5. Suivi de la non-conformité

Le Comité a entendu de nombreux témoignages indiquant clairement que des étudiants étrangers entrent au Canada avec des permis d'études sans fréquenter l'établissement d'enseignement désigné, ce qui les rend non conformes. Aiesha Zafar, sous-ministre adjointe de l'Intégrité de la migration à IRCC, a déclaré que « 8 % des étudiants pour lesquels nous avons demandé des renseignements sur la conformité étaient potentiellement non conformes ». Elle a ensuite précisé qu'après que IRCC ait demandé des informations sur ces 8 % d'étudiants, les établissements d'enseignement désignés ont répondu qu'ils ne disposaient pas d'informations sur ces personnes. Ce témoignage met en évidence une lacune importante dans le cadre actuel de conformité, puisque les établissements d'enseignement désignés étaient incapables de confirmer le statut des étudiants dont ils sont responsables de surveiller. En exigeant des rapports réguliers des établissements d'enseignement désignés et en suspendant ceux qui ne se conforment pas de l'accueil de nouveaux étudiants étrangers, le gouvernement fédéral pourra maintenir l'intégrité du système de permis d'études.

Recommandation 6 : Que le gouvernement du Canada prenne des mesures pour faire respecter les régimes existants de production de rapports des établissements d'enseignement, afin d'assurer la collecte des données les plus exactes possibles sur la conformité des titulaires de permis d'études.

6. Consultants en immigration

Le Comité a cherché à déterminer si les consultants en immigration, ou les conseillers réglementés en immigration pour étudiants étrangers (CRIEE), étaient en partie responsables de l'afflux massif d'étudiants étrangers au Canada, mais n'a pas reçu de réponses précises.

Larissa Bezo, présidente-directrice générale du Bureau canadien de l'éducation internationale, a témoigné devant le Comité quant à la responsabilité et à l'autorité importantes confiées aux conseillers CRIEE. Mme Bezo a précisé que leurs rôles et fonctions consistent à : « soutenir les étudiants en ce qui concerne l'immigration, fournir des conseils dans le cadre de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, veiller à ce que les établissements respectent les

engagements en matière d'assurance de la qualité et gérer les enjeux d'intégrité liés aux demandes de permis d'études ».

Sur la base de ce témoignage et d'autres, le Comité a cherché à déterminer si les établissements d'enseignement tentent d'inscrire le plus grand nombre possible de demandeurs, compte tenu des frais perçus par des organisations telles que le BCEI pour chaque nouveau demandeur formé. Aucune clarification n'a été fournie sur ces points.

Recommandation 7 : Que le gouvernement du Canada établisse un cadre dans lequel les consultants en immigration relèvent d'avocats afin de s'attaquer à la fraude généralisée touchant les étudiants étrangers.

7. Réponse au rapport principal déposé par le Comité permanent

En ce qui concerne les recommandations du rapport principal, les membres conservateurs sont en désaccord avec la recommandation 7. Le gouvernement du Canada a démontré que lorsque les permis d'études sont traités de manière accélérée, la fraude dans les demandes n'est pas prise en compte. Un examen sévère du vérificateur général, publié le 23 mars 2026, a confirmé ce que les conservateurs affirment depuis le début, soit qu'il existe une fraude généralisée et des lacunes dangereuses dans la surveillance des permis de travail pour étudiants étrangers par le gouvernement libéral. Ce rapport faisait état de 153 000 cas présumés de fraude en 2023-2024 seulement, dont un peu plus de 4 000 ont réellement fait l'objet d'une enquête. Lors de son témoignage devant le Comité permanent le 23 mars 2026, le ministre de l'Immigration a également confirmé que IRCC avait alloué des fonds pour enquêter sur 2 000 cas par année.

Conclusion

Le Canada était un chef de file à l'échelle mondiale, ayant bâti une réputation comme possédant l'un des meilleurs systèmes d'immigration au monde. Le processus était équitable, l'approche équilibrée, et des perspectives économiques solides étaient offertes pour accueillir les nouveaux arrivants, y compris les étudiants étrangers, afin de favoriser leur réussite. Malheureusement, le consensus canadien en matière d'immigration a été gravement érodé par dix années de politiques libérales qui ont brisé le système d'immigration du Canada. Les sondages au Canada en ont fait la démonstration.

Le gouvernement libéral doit faire mieux. Les Canadiens méritent mieux.